

CANADIAN THESES ON MICROFICHE

THÈSES CANADIENNES SUR MICROFICHE



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Ottawa, Canada
K1A 0N4

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

**THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED**

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

**LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE**

Canada

ANALYSE DE L'ATTITUDE FACE À L'ENSEIGNEMENT
DU TENNIS CHEZ LES SPÉCIALISTES EN ÉDUCATION PHYSIQUE
AU NIVEAU SECONDAIRE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

PAR

ANDRÉ-GEORGES LEBLOND

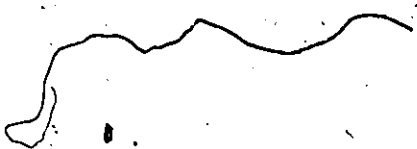
Thèse présentée à l'École des études supérieures
et de la recherche de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention
de la maîtrise en éducation physique
(Administration)

1985

© André-Georges LeBlond, Ottawa, Canada, 1985.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA



... à Madeleine et Richard,
des parents formidables!...

2

"Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
polissez-le sans cesse et le repolissez".

Nicolas BOILEAU (1636-1711)

REMERCIEMENTS

Bien qu'une thèse n'ait qu'un seul auteur, on ne peut ignorer les gens qui ont contribué à sa réalisation.

L'auteur profite de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance envers ceux et celles qui l'ont appuyé aux différentes étapes de ce travail de recherche.

Premièrement, je tiens à remercier M. Daniel Soucie, Ph.D. pour avoir accepté de superviser cette thèse; sa disponibilité et son esprit critique m'ont permis de développer une rigueur scientifique indispensable pour l'accomplissement d'un travail de cette envergure.

Deuxièmement, Tennis Canada pour l'aide technique reçue et plus particulièrement M. Christian Dufresne, directeur du tennis récréatif, pour le grand intérêt et la confiance manifestés envers le projet.

Troisièmement, M. Léonce Lessard de l'Association régionale du sport scolaire de l'Outaouais, pour la très grande collaboration lors de la distribution des questionnaires.

Quatrièmement, Mme Louise Boucher, M.E.P., M. Hugues LeBlanc, Ph.D., M. Rémi Bissonnette, Ph.D., de la Faculté d'éducation physique et sportive de l'Université de Sherbrooke, ainsi que M. Alain Dugas, B.Sc., Club de tennis de Cabano, pour l'aide formidable lors de la vérification de l'instrument de mesure.

Cinquièmement, Mme Claudette Ladouceur pour avoir dactylographié le manuscrit.

Et bien entendu, Caro et Chantal dont la collaboration de tous les instants et les encouragements ont été une source de motivation inestimable.

TABLES DES MATIÈRES

	Page
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	viii
Chapitre I	
INTRODUCTION	1
Le besoin d'une telle étude	4
Le but de l'étude et l'énoncé du problème	6
Les hypothèses	7
Les délimitations de l'étude	7
Les limitations de l'étude	8
Définition des termes	9
Chapitre II	
REVUE DE LA LITTÉRATURE	11
La notion d'attitude	11
L'importance des attitudes	18
Les propriétés des attitudes	18
La mesure des attitudes	23
Aperçu des études empiriques en rapport avec les attitudes dans le domaine de l'activité physique	26
Résumé-synthèse	33
Chapitre III	
MÉTHODOLOGIE	35
Instrument de mesure	35
Les sujets	40
Collecte des données	42
Traitements statistiques	42

Chapitre IV

ANALYSE DES DONNÉES ET DISCUSSION 45

Attitude de l'ensemble des spécialistes en
éducation physique face à l'enseignement
du tennis 45

Comparaison des scores d'attitude des
spécialistes masculins et féminins 50

Comparaison des scores d'attitude des
spécialistes âgés de 30 ans ou moins
et ceux âgés de 31 ans ou plus 57

Comparaison des scores d'attitude des
spécialistes adeptes et non-adeptes
du tennis 60

Chapitre V

RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 68

Énoncé du problème 68

Revue de la littérature 69

Méthodologie 70

Résultats 71

Conclusions 73

Recommandations 74

BIBLIOGRAPHIE 75

APPENDICE A

Correspondance 80

APPENDICE B

Questionnaire 85

APPENDICE C

Échelle d'attitude de Wear 89

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 2.1 - Les dimensions d'une attitude	22
Tableau 3.1 - Résumé des questionnaires distribués et retournés et description sommaire des sujets	41
Tableau 4.1 - Attitude des spécialistes face à l'enseignement du tennis	47
Tableau 4.2 - Comparaison des scores d'attitude entre les spécialistes masculins et féminins	51
Tableau 4.3 - Comparaison entre l'attitude des spécialistes masculins et féminins	53
Tableau 4.4 - Réponses des spécialistes masculins et féminins à l'énoncé #8 du questionnaire	56
Tableau 4.5 - Comparaison entre l'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans et plus	59
Tableau 4.6 - Comparaison entre l'attitude des spécialistes adeptes et non- adeptes du tennis	63
Tableau 4.7 - Réponses des spécialistes adeptes et non-adeptes à l'énoncé #5 du questionnaire	65
Tableau 4.8 - Réponses des spécialistes adeptes et non-adeptes à l'énoncé #8 du questionnaire	66

LISTE DES FIGURES

	Pages
Figure 2.1 - Modèle de relation entre les concepts: croyance, attitude, intention de comportement et comportement	17
Figure 3.1 - Échelle de quantification pour chaque énoncé du questionnaire	38
Figure 4.1 - Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes	48
Figure 4.2 - Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes masculins et féminins	52
Figure 4.3 - Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus	58
Figure 4.4 - Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis	62

Chapitre 1

INTRODUCTION

Sport qui fut longtemps réservé à une certaine élite, le tennis connaît présentement une popularité sans cesse croissante, et il est maintenant pratiqué par des gens de toutes les classes sociales. Cette discipline sportive ne bénéficie plus d'un statut privilégié ou traditionaliste du fait qu'elle était la chasse-gardée de l'élite qui pratiquait le tennis par principe d'appartenir à un rang social particulier.

L'augmentation rapide du nombre de clubs intérieurs et extérieurs caractérise l'élan que connaît ce sport. Aussi, les reportages télévisés des grands tournois tels: Wimbledon, Roland-Garros et US Open sont également d'excellents moyens pour inciter les gens à la pratique de ce sport "renouvelé".

Les médias ont contribué, pour une large part, à la popularité d'un sport, qui jusqu'alors réputé coûteux, semblait réservé à une élite. En 1980, la télévision française a consacré 75 heures d'antenne aux grands tournois mondiaux (...) tandis que 220 000 spectateurs se pressaient sur les gradins de Roland-Garros. (Jaquet, 1984, p. 11).

De plus, les têtes de séries mondiales du tennis sont d'excellents moyens de propagande pour ce sport. Beaucoup de gens, et en particulier les jeunes, partiquent les sports de leurs vedettes et personnalités sportives préférées; c'est le phénomène de l'identification.

Depuis la venue et les succès de Bjorn Borg sur la scène mondiale, l'Association Suédoise de Tennis remarqua que le nombre d'adeptes a doublé en peu de temps. (Dahlgren, 1984)

Si le tennis est vieux comme le monde (on jouait à la paume, son ancêtre, dès la plus haute antiquité), en France l'engouement qu'il suscite est récent. Sur les 20 000 courts de l'hexagone, deux millions de Français jouent actuellement au tennis, la moitié d'entre eux sont licenciés. Ce qui place le tennis au second rang, juste après le football. (Jaquet, 1984, p. 11)

En examinant le rapport final de "l'Enquête Condition Physique Canada 1981", on constate que le tennis est pratiqué par plus de trois millions de Canadiens âgés de dix ans et plus. Ce qui le situe au neuvième rang des activités les plus pratiquées et au premier échelon parmi les sports de raquette (Condition physique et Sport amateur, 1983).

Malgré cette formidable popularité auprès des sportifs de tous les âges, le tennis fait face à un sérieux problème. Maintenu hors de l'école, ignoré des spécialistes en éducation physique (sauf rares exceptions), le tennis n'a pas encore sa place dans le système scolaire parmi l'ensemble des activités sportives inscrites dans les programmes d'éducation physique offerts aux élèves. De plus, ce fait n'est pas particulier au Canada. Aux États-Unis (Maggard, 1978; Paese, 1983), et en France (Clément, 1982; Pinon, 1975), on remarque que le tennis est quasi inexistant au sein des programmes d'éducation physique.

En dépit de ces constatations peu réjouissantes, des gens sont à l'oeuvre un peu partout qui préconisent la relance du tennis à l'école.

Le meilleur effort pour l'introduction du tennis à l'école vient de la République Fédérale d'Allemagne (R.F.A.). En 1970, un programme de mini-tennis pour les jeunes du niveau primaire "Kindertennis" de même qu'un programme de tennis conventionnel pour ceux du niveau secondaire furent expérimentés par l'Association de Tennis de la R.F.A. (D.T.B.).

L'expérimentation fut couronnée de succès. Selon les chiffres fournis par Arvisais (1982), le nombre de joueurs de tennis en-dessous de 18 ans est passé de 83 000 en 1970 à plus de 357 000 en 1981, ce qui représente 25,35% des 1 409 000 pratiquants. La D.T.B. a convaincu le Ministère de la Culture et des Sports de la R.F.A. de déclarer le mini-tennis activité sportive obligatoire au niveau élémentaire. Le Ministère a également introduit le tennis dans les programmes de formation universitaire des spécialistes en éducation physique.

D'autre part, de nombreux ouvrages en tennis ont été produits afin d'aider les intervenants pour introduire le tennis en milieu scolaire. Ici, on peut mentionner particulièrement la tentative d'un outil pédagogique créé par deux membres du personnel de Tennis Canada (Arvisais & Brabenec, 1982). Ce livre, inspiré en partie du "Kindertennis", a toutefois reçu un accueil bien peu convainquant. En effet les spécialistes en éducation physique questionnés au sujet du contenu de ce livre, ont tous déclaré qu'il n'est pas adaptable au milieu scolaire. Outre l'essai du "Child's Play" d'Arvisais et Brabenec, des programmes d'entraînement adaptés pour une clientèle scolaire existent. La consultation de revues spécialisées sur le tennis et l'éducation physique en général, confirme qu'il existe une multitude d'exemples sur les techniques de ce sport pouvant facilement faire partie intégrante d'un programme d'enseignement. Ces programmes n'attendent que le feu vert pour franchir la porte des départements d'éducation physique en milieu scolaire.

Les ministères de l'éducation de l'Ontario et du Québec reconnaissent une place au tennis, au niveau secondaire, afin de rencon-

trer les objectifs d'apprentissage définis par la Direction générale du développement pédagogique de ces ministères (Ministry of Education of Ontario, 1978; Ministère de l'Éducation du Québec, 1981). En dépit du fait que la pratique du tennis soit autorisée lors des périodes d'éducation physique, la décision finale d'inclure ou non le tennis dans la programmation relève du spécialiste en éducation physique. C'est lui le principal intervenant et il choisit les activités du programme scolaire en fonction de ses goûts, ses attitudes, sa compétence professionnelle et la disponibilité des plateaux (contraintes physiques et matérielles). Par contre les spécialistes en éducation physique sont souvent sceptiques face à un changement ou à l'introduction d'un nouveau procédé pédagogique (LeBlanc, 1980).

Où le tennis est partie intégrante de la programmation, on retrouve souvent un passionné du tennis ou un individu qui possède un passé assez impressionnant dans ce sport. On peut affirmer que le tennis est offert un peu partout dans les écoles de l'Ontario et du Québec, mais il s'agit de cas isolés (une ou deux écoles par commission scolaire) le plus souvent.

Le besoin d'une telle étude

Au-delà des passions, des chiffres et du formidable enjeu commercial que représente pour certains un sport spectacle devenu bien de consommation, l'école ne peut rester en marge d'un fait social. Certes, les aspects négatifs du tennis, ses excès, sont connus: championnate, vedettariat, collusion du sport et de l'argent; mais, ce ne sont pas là raisons suffisantes pour priver les enfants d'une activité physique riche, agréable et motivante. Au contraire, n'est-ce pas faire

oeuvre d'éducation que de les aborder pour mieux les dénoncer? À l'aide d'un matériel réduit et d'une simple cour goudronnée, l'école peut prendre la balle au rebond... (Jaquet, 1984, p. 11).

Bien que le tennis constitue un sujet de recherche fort exploité par la biomécanique, la pédagogie, la physiologie et la psychologie, on retrouve peu de recherches en administration sportive traitant de ce sport. De plus, dans le domaine de l'activité physique, les études empiriques concernant les attitudes à l'égard de l'éducation physique ou la compétition sportive en milieu scolaire impliquent pour la plupart les élèves et les parents. Bien peu d'études ont impliqué les spécialistes d'éducation physique eux-mêmes et encore moins l'analyse des attitudes à l'endroit d'une activité sportive en particulier, tel le tennis par exemple.

Suite à "l'Enquête Condition Physique Canada 1981" qui révéla que le tennis était un sport en popularité croissante, l'Association Canadienne de Tennis (Tennis Canada) a fixé, parmi ses priorités, l'implantation du tennis comme discipline sportive dans les programmes d'éducation physique aux niveaux primaire et secondaire, à la grandeur du pays. Plusieurs initiatives promotionnelles sont présentement en préparation ou au stade de la conception idéologique. La présente étude pourrait éventuellement servir de toile de fond à l'un ou l'autre des projets susceptibles d'être retenus.

Le but de l'étude et l'énoncé du problème

Les programmes institutionnels d'éducation physique de nos écoles secondaires sont fortement influencés par le contenu pédagogique américain. Il vient certainement à l'esprit du lecteur que le tennis est un sport très valorisé aux États-Unis et comment se fait-il qu'il soit si peu répandu dans l'éducation physique canadienne? Considérant la popularité croissante de ce sport au plan national, il était temps de faire une étude sur le tennis. Le but de cette étude consistait donc principalement à identifier les motifs et les raisons qui font que le tennis soit encore absent du programme d'éducation physique dans la majorité des écoles secondaires au Canada.

Le problème de la présente étude était de déterminer l'attitude qu'ont les spécialistes en éducation physique du niveau secondaire face à l'enseignement du tennis dans leurs écoles. L'étude voulait ainsi vérifier si une attitude négative (défavorable) de la part de ces enseignants-spécialistes pouvait expliquer l'absence du tennis en milieu scolaire.

Un premier sous-problème consistait à vérifier l'attitude des spécialistes en éducation physique masculins et féminins face à l'enseignement du tennis. Un deuxième sous-problème consistait à vérifier l'attitude des spécialistes en éducation physique âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans ou plus face à l'enseignement du tennis. Un troisième sous-problème consistait à vérifier l'attitude des spécialistes en éducation physique adeptes du tennis et ceux non-adeptes face à l'enseignement du tennis.

Les hypothèses

Dans le but de faciliter l'orientation et l'analyse des données de la présente étude, les hypothèses suivantes ont été formulées. Elles sont inspirées des études empiriques consultées et de la connaissance de l'auteur du milieu de l'éducation physique scolaire au Canada.

(1) Les spécialistes en éducation physique ont une attitude favorable face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire.

(2) Il n'y a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes masculins et féminins.

(3) Il n'y a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus.

(4) Il n'y a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes adeptes du tennis et ceux non-adeptes de ce sport.

Les délimitations de l'étude

La présente recherche était limitée géographiquement à la région de la Capitale nationale et particulièrement aux établissements scolaires francophones de niveau secondaire. La population était composée de tous les spécialistes en éducation physique francophones oeuvrant au niveau secondaire dans la région. Il ne faudra extrapoler les résultats à

d'autres régions du territoire ontarien et québécois qu'avec beaucoup de précaution.

Le choix de cette population dans la région de la Capitale nationale présentait des avantages d'ordre méthodologique. Premièrement, l'homogénéité des sujets a permis d'éviter l'introduction dans cette étude de variations qui pourraient être attribuées à des disparités régionales. Deuxièmement, la rapidité des communications entre les différents intervenants et la facilité d'accès à ces organismes scolaires incita l'auteur à choisir la région de la Capitale nationale.

Les limitations de l'étude

Les généralisations à partir des résultats obtenus de la présente recherche ont été limitées par les facteurs suivants:

(1) La région géographique étudiée comprenait uniquement les écoles secondaires du secteur francophone où oeuvre un spécialiste en éducation physique et ce, dans huit commissions scolaires: Commission Scolaire Haute-Gatineau, Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, Commission Scolaire Pierre-Neuve, Commission Scolaire Régionale Papineau, Conseil Scolaire d'Ottawa, Conseil des Écoles Séparées Catholiques d'Ottawa, Conseil Scolaire de Carleton et le Conseil Scolaire Prescott-Russell. Au total trente-six écoles étaient impliquées dans l'étude.

(2) Les spécialistes en éducation physique ($n = 82$) étaient tous diplômés d'université et oeuvraient à temps complet dans une de ces écoles secondaires.

(3) L'étude fut réalisée durant les mois de juin et juillet 1984 et elle n'est représentative que pour cette période, car l'attitude est une variable sujette à des modifications avec le temps.

(4) Il est possible que certains sujets aient réagi par effet de Hawthorne envers le questionnaire:

Un sujet qui a conscience de participer à une expérience peut agir différemment parce qu'il perçoit sa situation face au stimulus qui lui est exposé. Cette conscience de participer à une recherche peut orienter le comportement dans une direction autre que celle qu'il adopterait dans une situation courante. (Ouellet, 1981, p. 151).

(5) L'instrument de recherche utilisé dans la présente étude a été conçu par l'auteur et comprenait vingt-quatre énoncés relatifs au tennis, servant à mesurer l'attitude face à l'enseignement du tennis chez les spécialistes en éducation physique au niveau secondaire.

Définition des termes

Attitude: Intensité de l'affectif, positif ou négatif à l'égard d'un objet social. Ici, être favorable ou défavorable face à l'enseignement du tennis.

Spécialiste en éducation physique:

titulaire d'un grade universitaire en éducation physique qui enseigne à temps complet dans une école secondaire ou une polyvalente.

Région de la Capitale nationale:

la région de la Capitale nationale, dont les villes d'Ottawa

et de Hull forment le centre, occupe une superficie de 4 662 kilomètres carrés dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec et couvre en totalité ou en partie les territoires de 27 municipalités.

Adeptes du tennis:

Celui qui respecte l'une ou l'autre des stipulations suivantes:

- (1) individu qui joue au tennis douze mois par année;
- (2) individu qui joue uniquement durant la période estivale mais à une fréquence minimale de quatre heures/semaine à chaque semaine.

Enseignement du tennis:

L'introduction du tennis dans le programme obligatoire d'éducation physique sous-entend que le spécialiste aura à enseigner cette activité sportive pour atteindre les objectifs pédagogiques du programme en vigueur. Ainsi cette étude s'intéresse donc à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire.

Éducation physique obligatoire:

matière académique incluant toutes les activités sportives tenues à l'intérieur de la programmation officiellement reconnue par le Ministère de l'éducation.

Sport scolaire:

toutes les activités sportives qui sont organisées à l'extérieur des cours académiques officiellement reconnus par le Ministère de l'éducation.

Chapitre II

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le deuxième chapitre présente une vision plus précise du concept d'attitude. Il s'agit peut-être là d'un certain détour mais considérant que les études empiriques relatives à l'attitude des spécialistes en éducation physique à l'égard de l'enseignement du tennis soient inexistantes, les conclusions de recherches entreprises sur des sujets connexes à celui de la présente étude seront citées.

Ce chapitre se divise en cinq sections: premièrement il présentera la notion d'attitude, deuxièmement il démontrera l'importance des attitudes, troisièmement il exposera les propriétés des attitudes, quatrièmement il traitera de la mesure des attitudes et cinquièmement il fera une synthèse des études empiriques traitant des attitudes envers l'activité physique, l'éducation physique et la compétition interscolaire.

La notion d'attitude

C'est au tout début de l'histoire de la psychologie sociale que l'on a reconnu le rôle considérable que pouvaient jouer les attitudes pour comprendre les phénomènes psychologiques. Des auteurs lui ont donné un caractère indispensable en allant jusqu'à définir la psychologie sociale elle-même comme étant l'étude des attitudes (Thomas & Znaniecki, 1918). Depuis, le terme attitude a pris un sens différent et est devenu

l'un des concepts majeurs de cette discipline (Newcomb, Turner & Converse, 1970).

Il est usuel en psychologie sociale de parler des trois aspects des attitudes: l'affectif, le cognitif et le conatif. Cependant, il semble préférable de distinguer ces trois aspects à l'aide de termes différents comme c'est de plus en plus l'usage. Ainsi, le terme attitude est réservé pour l'aspect affectif, croyance pour le cognitif et intention de comportement pour le conatif. De plus, suivant en cela aussi une tendance qui gagne de plus en plus d'adhérants (Fishbein & Ajzen, 1975; Wyer, 1974), ces différents concepts seront définis à l'aide de la notion de probabilité psychologique.

Probabilité psychologique

La probabilité psychologique se forme à partir d'une variété d'opérations mentales qui guide l'individu sans référence obligé à des règles normatives et s'énonce dans un jugement exprimant le caractère plus ou moins aléatoire d'une relation entre des termes ou de l'existence d'un objet (Lamarche & Bédard, 1978).

La probabilité psychologique d'une relation ou de l'existence d'un objet peut être plus ou moins grande, c'est-à-dire qu'elle évolue le long d'un continuum dont les pôles marquent la certitude soit d'une absence de relation (inexistence), soit d'une relation complète (existence).

L'expression probabilité psychologique a pour but d'opposer la réalité qu'elle présente à celle de la probabilité "objective". Par exemple, vous obtenez vingt fois le résultat pile avec une pièce de monnaie.

Si l'on vous demande de prévoir le 21^e lancer, vous aurez tendance à répondre "pile". Pourtant la probabilité objective au 21^e essai est la même que celle de n'importe quel autre essai: soit 0,50 pour chacune des éventualités puisque le résultat de chaque lancer est indépendant du résultat des lancers précédents.

Attitude

De nombreuses définitions du concept d'attitude ont été données depuis l'apparition de ce terme en psychologie sociale. Bain (1928, p. 950) emploie une position béhavioriste en signalant qu'une attitude est "un comportement manifeste, relativement stable d'une personne et qui affecte son état". Thurstone (1967, p. 531) utilise le mot attitude pour signifier "la totalité des sensations et tendances, des préjugés, des idées, des craintes et convictions de l'homme par rapport à n'importe quel sujet". Pour Likert (1967), une attitude est une disposition pour l'action évidente. Tout en étant sensiblement du même avis que Likert, Droba (1967, p. 451) met l'accent sur l'aspect directionnel d'une attitude, car selon lui, "c'est une disposition mentale de l'homme pour agir en faveur ou contre un objet précis". La définition suivante proposée par Allport (1935, p. 810) est souvent citée dans des ouvrages spécialisés:

Une attitude est un état mental et neurologique de préparation à répondre, construit grâce à l'expérience et exerçant une influence directrice et/ou dynamique sur la réponse de l'individu pour tous les objets et les situations avec lesquels il est confronté.

De cette définition il ressort qu'une attitude est acquise, qu'elle oriente le comportement à l'égard d'objets dans une direction donnée, que

c'est une sorte de "set" mental. Les attitudes sont "des idées modifiées qui prédisposent l'organisme à l'action par rapport à des objets spécifiques" (Remmers, 1950, p. 3).

Des définitions furent également avancées par des spécialistes en éducation physique.

Les attitudes peuvent être définies comme étant des sensations émotionnelles par rapport à n'importe quoi. Les sensations peuvent être positives ou négatives. Elles sont conditionnées par l'expérience, et elles influencent la manière avec laquelle l'individu réagit à un stimulus donné. Les attitudes sont une partie intégrante de l'état de disposition à l'action d'une personne et peuvent exercer aussi bien un effet directif ou inhibiteur sur les réactions de l'individu. (Browell & Hagman, 1951, p. 371)

En 1959, Cowell souligne qu'une attitude "reflète la disposition à l'action de l'organisme pour réagir selon certaines manières lorsque la situation se présente" (Cowell, 1959, p. 114).

L'aspect le plus important de l'attitude est sans doute celui qu'a relevé si clairement Thurstone (1967) lorsqu'il a affirmé qu'une attitude se définit avant tout par l'intensité de l'affectif, positif ou négatif à l'égard d'un objet psychologique. Être favorable ou défavorable, voilà ce qui constitue l'essentiel d'une attitude. Une attitude relève donc en premier lieu d'une dimension affective, évaluative. C'est précisément en ce sens que le terme "attitude" sera employé pour les fins de la présente étude.

Croyance

Alors que l'attitude exprime un affect positif ou négatif, la cro-

yance est avant tout cognitive. Une croyance lie un objet à un attribut. La force de la croyance sera d'autant plus grande que la probabilité psychologique du lien est grande. Les croyances peuvent se rapporter à autre chose que des groupes ethniques; comme les attitudes, elles peuvent se rapporter à tout objet social.

Une différence importante entre les attitudes et les croyances tient au fait que les premières sont relativement moins nombreuses que les dernières. D'une part, alors que les attitudes sont habituellement inférées à partir d'une série d'énoncés formulés par le sujet, la correspondance entre les énoncés et les croyances est une à une; c'est-à-dire chaque énoncé correspond à une croyance et il suffit d'un énoncé pour exprimer une croyance, alors qu'il en faut souvent plusieurs avant de pouvoir inférer une attitude.

Une dernière précision au sujet des croyances. Certaines croyances sont le résultat de l'expérience immédiate (v.g. la neige est blanche, une balle de tennis est une sphère); d'autres proviennent d'autrui (v.g. un tel m'a dit que le tennis est beaucoup pratiqué dans la région de Toronto); enfin certaines croyances sont le fruit de processus d'inférence, c'est-à-dire de raisonnements par induction ou déduction (v.g. de Martin qui est un canadien et qui aime le tennis et de Pierre qui est canadien et qui aime également le tennis, je conclus que les Canadiens aiment le tennis). (Lamarche & Bédard, 1978).

Intention de comportement

L'intention de comportement est le fait de se proposer un certain

comportement. On parle, dans ce cas, de dimension conative. L'intention de vote des électeurs que révèlent les sondages en période électorale est un exemple-type d'intention de comportement. En psychologie sociale, l'échelle de distance sociale de Bogardus (1925) est un exemple d'instrument qui a été fréquemment utilisé pour étudier les intentions de comportement à l'égard d'individus appartenant à diverses nationalités.

Un modèle de relation entre ces concepts

Selon Fishbein & Ajzen (1975) les attitudes, croyances, intentions de comportement et comportements sont reliés par un modèle relativement simple.

Comme l'indique la figure 2.1, une attitude à l'égard d'un objet social donné est le résultat de diverses croyances à l'égard de cet objet social. Si la somme de ces croyances est positive, il en résulte une attitude favorable à l'égard de l'objet, mais défavorable si la somme des croyances est négative. Il faut se rappeler qu'on peut avoir plusieurs croyances envers un objet social, mais jamais plus d'une attitude.

L'attitude par ailleurs, détermine les intentions de comportement. Il y a habituellement plus d'une intention de comportement par attitude. De plus, chaque intention de comportement détermine le comportement correspondant.

Le modèle de Fishbein et Ajzen contient deux possibilités de feedback. Le résultat des comportements d'un individu peut, d'une part, faire évoluer ses croyances et, d'autre part, une attitude peut amener certaines croyances. Cette dernière possibilité se produira, par exem-

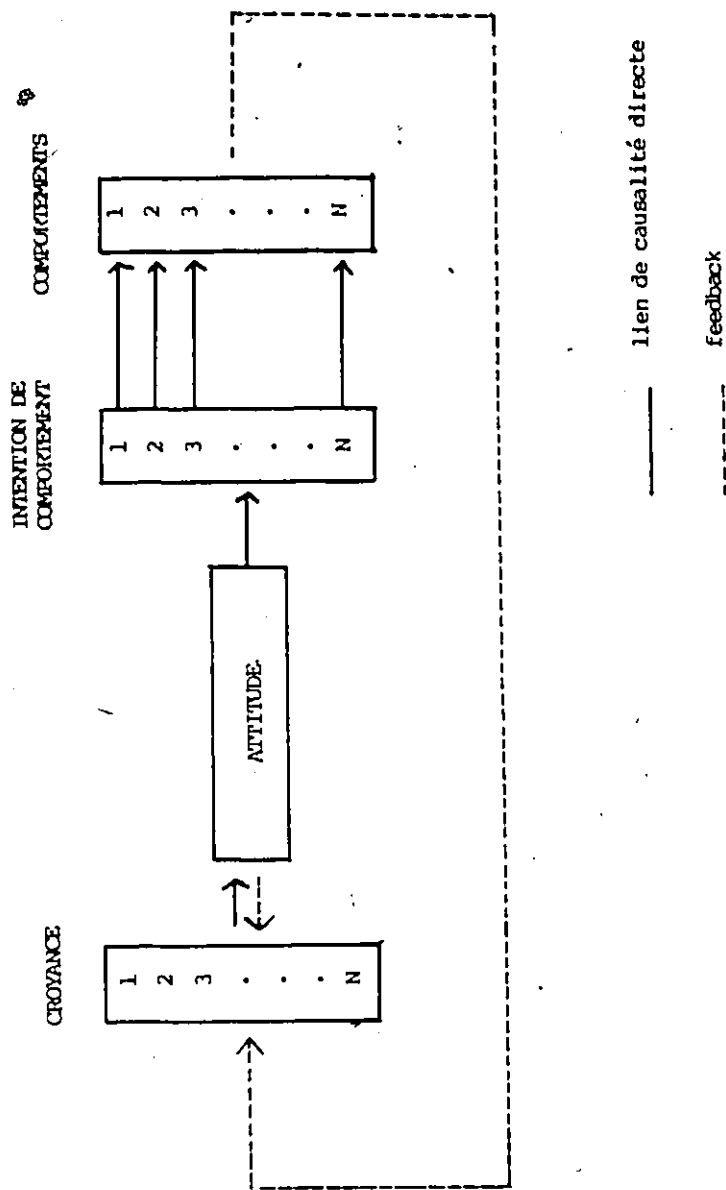


Figure 2.1.1 Modèle de relation entre les concepts: croyance, attitude, intention de comportement et comportement. (Fishbein & Ajzen, 1975).

ple, si un individu observe tel ou tel comportement chez autrui et que celui-ci a déjà une attitude positive ou négative envers cette personne.

L'importance des attitudes

Les attitudes influencent notre perception des objets et des choses, l'exposition aux informations et notre compréhension de celles-ci. Les attitudes influencent aussi le choix de nos amis, de nos activités sportives, etc... La liste des processus psychologiques, sociaux ou politiques animés par l'attitude est longue, tant dans l'esprit du scientifique que dans celui du profane. Il n'est donc pas étonnant que l'étude des attitudes et de leurs processus de changement présente tant d'avantages pour tout le monde (Himmelfarb & Eagly, 1974). Gordon Allport (1935) considérait l'attitude comme le concept le plus indispensable de la psychologie sociale américaine contemporaine.

À partir de son introduction dans le langage de la psychologie jusqu'à maintenant, l'intérêt pour le concept d'attitude, déjà grand, n'a cessé d'augmenter. Une étude non-exhaustive de la littérature scientifique entre 1970 et 1972 a dénombré 750 articles ayant un rapport plus ou moins direct avec l'attitude (Fishbein & Ajzen, 1972).

Les propriétés des attitudes

L'examen de la documentation pertinente amène à reconnaître trois grandes propriétés aux attitudes. Premièrement les attitudes sont acqui-

ses, deuxièmement les attitudes peuvent être modifiées et troisièmement les attitudes peuvent être mesurées.

Les attitudes sont acquises

Les attitudes sont acquises et non pas innées (Droba, 1967). Quatre moyens permettent de les acquérir: premièrement l'accumulation de l'expérience, deuxièmement l'individualisation, la différenciation et la ségrégation, troisièmement une expérience dramatique ou un traumatisme et quatrièmement l'adoption par l'imitation des parents, professeurs, etc... (Klineberg, 1954).

Les processus d'apprentissage, de la mémorisation et de la perte d'une attitude ne semblent pas différents de ceux d'une habileté quelconque (Doob, 1947). En dépit de cette similitude, on note qu'il y a certaines conditions à rencontrer pour que l'apprentissage d'une attitude soit effectif. Selon Kozman, Cassidy et Jackson (1967) les attitudes sont acquises en interaction avec d'autres et elles sont assimilées pendant l'action. Donc ce processus d'apprentissage doit découler d'une expérience dynamique et opérante.

Les attitudes peuvent être modifiées

Prescott (1938) stipule que la cause la plus fréquente pour un changement d'attitude est attribuable aux émotions. Selon un groupe d'auteurs, les attitudes sont composées d'un facteur intellectuel et d'un facteur émotionnel (Members of 335-336m Education Class, 1940). Un changement dans n'importe quel de ces facteurs produira une modification de

l'attitude en question, mais les auteurs rajoutent que les changements au niveau émotionnel sont les plus fréquents.

Sherman (1941) souligne que les attitudes seront habituellement modifiées seulement lors de circonstances peu ordinaires et que plus l'accent émotionnel de l'attitude est fort, plus les probabilités qu'un changement se produise sont minimales. Cette affirmation semble en désaccord avec le point de vue de Cowell (1959) qui émet que les attitudes changent lors de conditions normales et, au moment où ces conditions sont contrôlées, les changements peuvent être interrompus. Doob (1947, p. 143) explique comment une attitude peut être altérée et perdre de l'influence chez une personne.

Une attitude peut être appelée à jouer un rôle moins significatif dans la personnalité d'un individu en diminuant le nombre de stimuli qui la provoquent, en suscitant l'attitude moins souvent, en affaiblissant sa force de direction, en établissant des directions compétitives plus fortes ou en punissant le comportement manifeste qui s'interpose.

Bien que les attitudes soient sujettes à des modifications, une grande élasticité de caractère permet de les retenir fortement. Certains traits comportementaux acquis suite à une attitude peuvent persister même si l'attitude fut transformée (Kozman, Cassidy & Jackson, 1967). D'un autre côté, les attitudes sont en changement continu et si elles ne sont pas améliorées, il est probable qu'elles se détériorent (Scott, 1960). Il semble donc y avoir une certaine mésentente au sujet de la stabilité des attitudes et de leur mutation possible.

Lorsque l'on considère toutes les dimensions d'une attitude (tableau 2.1), il est plus incontestable que la facilité ou la difficulté

de changement d'une attitude est conséquente de la force ou de la faiblesse de n'importe laquelle de ses dimensions

Les attitudes peuvent être mesurées

Cette propriété est le principe fondamental, la raison d'être de toutes les recherches concernant les attitudes. Du simple questionnaire où l'on indique la préférence par un "oui" ou un "non", jusqu'au procédé expérimental le plus sophistiqué, la recherche sur les attitudes est dépendante de cette hypothèse.

Les behavioristes font remarquer que la mesure des attitudes implique seulement l'observation directe ou indirecte du comportement actuel (Bain, 1928). Cette méthode entraîne des difficultés et la plupart des psychologues sont d'accord pour accepter les réponses obtenues verbalement ou par écrit comme données pour les recherches sur les attitudes (Johnson, 1961).

La majorité des mesures d'attitude sont de véritables mesures d'opinions. Les opinions sont étroitement liées aux attitudes, puisque ce qui est vrai d'un objet ou d'un groupe contribuera évidemment à déterminer la disposition à réagir envers lui d'une certaine manière plutôt que d'une autre. Généralement le mot attitude est employé pour indiquer une disposition à l'action, et le mot opinion pour indiquer ce qui est vrai, ou considéré comme vrai. Les deux concepts vont généralement de pair... mais pas nécessairement ensemble (Klineberg, 1954).

Tableau 2.1

Les dimensions d'une attitude

DIMENSIONS	EXPLICATION
direction	Sommes-nous pour ou contre l'enseignement du tennis à l'école secondaire?
degré	Sommes-nous en faveur de l'enseignement du tennis à tous les niveaux du cours secondaire?
intentisté	À quel point l'introduction du tennis à l'école nous tient-elle à coeur?
cohérence	Si nous sommes en faveur du tennis dans le programme d'éducation physique obligatoire, l'approuverions-nous pour le sport scolaire?
saillie	Dans quelle mesure sommes-nous disposés à exprimer notre accord envers le tennis?

Les objections qui ont été soulevées à l'égard de la mesure des attitudes indiquent un problème de compatibilité ou de cohérence. Une échelle d'attitude est dite valide si elle mesure effectivement ce qu'elle est sensée mesurer. C'est-à-dire qu'il doit y avoir correspondance entre la façon dont le sujet décrit son attitude et le comportement manifeste auquel il se livre réellement. Plus précisément, une échelle d'attitude valide envers le tennis devrait indiquer, selon ce point de vue, en plus de ce que le sujet dit à propos du tennis, comment il agit à l'égard de ce sport. Le comportement expérimental ne serait significatif que dans la mesure où il renseigne sur le comportement manifeste.

La mesure des attitudes

Les psycho-sociologues ne cherchent pas seulement à connaître les attitudes. Ils veulent aussi les mesurer, les évaluer et procéder à des comparaisons entre les individus et les groupes (Alexandre, 1971).

Une des techniques les plus populaires est la méthode des questionnaires métriques. Elle consiste à soumettre aux individus une gamme de propositions distinctes concernant un même objet. Celles-ci vont d'un extrême à l'autre des attitudes possibles, en suivant plusieurs nuances. Les sujets sont invités à indiquer dans quelle mesure ils approuvent ou désapprouvent.

Une des applications les plus connues de cette technique est l'échelle de distance sociale de Bogardus (1925) qui a pour objet de mesurer l'intensité des préjugés nationaux, ethniques ou religieux.

Ces mesures de distance sociale correspondent à des échelles d'attitude à priori et à intervalles inégaux. On a essayé de mettre au point des méthodes plus précises en utilisant des échelles expérimentales qui assignent à chacune des propositions une valeur quantitative qui indique nettement sa direction. Les premiers essais ont été réalisés par Thurstone et Likert (Badin, 1977).

Pour la méthode des intervalles égaux ("Equal-appearing intervals") de Thrustone (Thurstone & Chave, 1929), on demande à des juges de classer des cartes sur lesquelles sont inscrites diverses affirmations concernant un objet d'attitude quelconque. Les catégories ainsi formées vont représenter le plus fidèlement possible diverses valeurs équidistantes sur un continuum allant du "très défavorable" au "très favorable" à l'objet d'attitude. La valeur finale accordée à une affirmation particulière est donnée par la médiane des valeurs accordées par tous les juges. On mesure l'attitude d'une personne à l'égard de l'objet en notant les valeurs des affirmations avec lesquelles elle prétend être en accord, et la médiane de ces valeurs donnera en définitive l'attitude à l'égard de cet objet.

La méthode des valeurs additionnées ("Method of summated ratings") de Likert (1967) se fonde elle aussi sur des réponses ou des affirmations des individus sur un objet d'attitude. Selon Likert, celui qui est le concepteur de l'échelle de mesure d'attitude doit ramasser un grand nombre d'affirmations et de croyances courantes à propos d'un objet d'attitude particulière et, raffiner cette classification par une analyse statistique des réponses données à une version préliminaire de l'échelle par

un certain groupe de personnes (ce qu'on appelle le pré-test), analyse qui révélera les questions mal posées ou trop compliquées. Après la correction de l'échelle, on demandera aux personnes dont on veut connaître l'attitude le degré de leur accord ou de leur désaccord avec les diverses propositions: 5: totalement d'accord, 4: d'accord, 3: indécis, 2: en désaccord, 1: totalement en désaccord. Si un énoncé est formulé négativement, l'échelle des valeurs (1 à 5) est alors inversée. La sommation de ces valeurs constitue le score total de chaque individu.

Malgré leurs différences évidentes, les méthodes de Thurstone et de Likert ont ceci en commun qu'elles révèlent l'attitude des individus en leur demandant des indications sur leurs croyances à l'égard de l'objet d'attitude, croyances qui sont par la suite pondérées selon qu'elles sont plus ou moins favorables à cet objet (Himmelfarb & Eagly, 1974).

De plus, une technique demandant directement l'évaluation des objets d'attitude aux individus dont on veut connaître l'attitude fut développée. Selon la méthode du différentiel sémantique ("Semantic differential") d'Osgood, Suci & Tannenbaum (1957), on demande aux sujets d'évaluer un objet d'attitude en le situant sur une échelle présentant une série de qualités dichotomiques. On demandera par exemple à une personne de situer l'objet "éducation physique obligatoire" par rapport à des dichotomies comme "nécessaire ou superflue". Cette méthode, qu'on peut également utiliser, en changeant les dichotomies, a l'avantage de donner directement l'attitude des individus à l'égard de certains objets (Himmelfarb & Eagly, 1974).

Globalement, dans la pratique courante, les méthodes de Thurstone et Likert sont les plus employées (Badin, 1977). Concernant la présente étude, le choix de méthodologie s'est arrêté sur l'approche proposée par Likert, car elle semblait mieux répondre aux besoins de la recherche envisagée.

Aperçu des études empiriques
en rapport avec les attitudes dans
le domaine de l'activité physique

La littérature en activité physique relative au sujet explicite de cette étude est inexistante.

Devant cette situation, il fut décidé de présenter une synthèse des études accomplies en rapport avec les attitudes de quatre populations-cibles (administrateurs scolaires, élèves/étudiants, parents et spécialistes en éducation physique) envers l'activité physique, l'éducation physique et la compétition interscolaire.

Campbell (1968) s'intéressa à des variables telles: la taille de l'école secondaire déjà fréquentée, le programme d'éducation physique en vigueur et la nature des intérêts académiques pour mesurer l'attitude des étudiants face à l'éducation physique. Les sujets étaient 199 étudiants de l'Université du Texas à Austin. L'échelle d'attitude de Wear fut l'instrument de recherche employé. Les résultats indiquent une attitude très favorable des étudiants universitaires face à l'éducation physique.

De plus, aucune différence significative dans l'attitude des étudiants face à l'éducation physique ne peut être signalée à la lumière des trois variables prises en considération par le chercheur.

Edgington (1968) s'était mis à la tâche de développer une échelle d'attitude pour mesurer l'attitude des élèves du niveau secondaire face à l'éducation physique. Un instrument de mesure fidèle et valide fut créé. Le chercheur administra son instrument lors d'une étude menée auprès de 300 élèves du niveau secondaire. Cette étude révèle chez les jeunes élèves du secondaire une attitude favorable face à l'éducation physique.

Straub et Felock (1974) s'étaient attardés à mesurer l'attitude face à l'activité physique chez des jeunes filles classées "normales" et "débiles légers" du niveau secondaire. Les chercheurs utilisèrent l'échelle d'attitude de Kenyon face à l'activité physique ("Kenyon's attitude toward physical activity inventory") auprès de 20 filles "débiles légers" et 60 filles "normales". L'étude conclut les faits suivants: premièrement on remarque une différence significative ($p < ,05$) entre les filles "débiles légers" et "normales"; deuxièmement les filles "normales" valorisent l'activité physique pour l'expérience sociale (i.e.) rencontrer d'autres jeunes, faire de nouvelles connaissances, etc...).

McMullen (1975) entreprenait une recherche afin de déterminer l'attitude face à l'activité physique chez des étudiantes du niveau secondaire en faisant interagir comme variables: les antécédents familiaux et l'expérience sportive. Au moyen de l'échelle d'attitude de Kenyon face à l'activité physique, il réalisa son expérimentation auprès de 89 étudiantes de la deuxième année du cours secondaire. Les traitements

statistiques ont révélé les faits suivants: premièrement les athlètes féminins ont une attitude significativement plus favorable ($p < ,05$) que les filles non-athlètes; deuxièmement le fait que les aînées soient athlètes ou non n'influence en rien l'attitude de leurs jeunes soeurs; troisièmement les familles d'où les athlètes sont issus influencent les jeunes enfants pour que ceux-ci soient actifs, tandis que chez les familles non-sportives le contraire est invoqué ($p < ,05$).

Accord (1977) réalisa une étude ayant pour but de mesurer l'attitude face à l'activité physique, il entreprit sa recherche auprès de 480 élèves du sud de l'Illinois. L'analyse des résultats indique que les étudiants du niveau secondaire ont une attitude favorable face à l'activité physique. Aucune différence significative n'est apparue de la comparaison programmes mixtes - traditionnels dans un premier temps, et de la comparaison garçons - filles dans un deuxième temps:

Ogden (1970) réalisa une étude visant à inventorier l'attitude des spécialistes en éducation physique au niveau secondaire face à la compétition interscolaire chez les filles. L'instrument de mesure qui a été employé dans cette recherche fut une version révisée de l'échelle d'attitude de McGee ("McGee's attitude scale"). L'échantillon expérimental comptait 560 spécialistes oeuvrant dans cinq états américains: l'Alaska, l'Idaho, le Montana, l'Orégon et l'État de Washington. L'étude démontre une attitude favorable face à la compétition interscolaire pour les filles de la part des spécialistes en éducation physique. De plus, aucune différence significative n'émerge des comparaisons suivantes: la région géographique du travail, le sexe et l'âge du spécialiste en

éducation physique.

Une recherche menée par le Ministère de la santé, de l'éducation et du bien-être social des États-Unis auprès de 96 spécialistes en éducation physique du niveau secondaire ayant pour but de mesurer l'attitude de ces enseignants face à l'éducation physique fut réalisée en deux temps; une première mesure fut prise à l'automne et la seconde au printemps suivant. Selon Hannah (1975) les spécialistes en éducation physique expriment une attitude favorable envers l'éducation physique au niveau secondaire. Également, 75% des spécialistes qui ont observé des effets positifs sur les attitudes et/ou la performance des élèves, attribuent cette constatation à l'efficacité de leur programme d'éducation physique. Le rapport de recherche ne fait toutefois aucune mention à savoir s'il existe ou non une différence significative en comparant les résultats de l'automne et ceux du printemps chez ces enseignants du centre des États-Unis.

Francis (1972) voulut mesurer l'attitude des spécialistes en éducation physique et de leurs élèves de 12^e année face à l'activité physique. La collecte des données s'est effectuée au moyen de l'échelle d'attitude de Kenyon face à l'activité physique. L'échantillon était composé de six spécialistes choisis au hasard parmi six écoles secondaires de l'État du Wisconsin et des groupes d'élèves apparentés à ces professeurs, ce qui représentait 212 élèves de 12^e année. L'étude a également vérifié si les élèves étaient capables de s'identifier aux attitudes de leur spécialiste face à l'activité physique. Cette recherche démontre une attitude favorable face à l'activité physique chez les spécialistes

en éducation physique et chez les élèves également. De plus, l'attitude exprimée par les élèves se rapproche grandement de celle des spécialistes. Un coefficient de corrélation de ,96 significatif ($p < ,01$) fut décelé en comparant l'attitude des spécialistes et celle de leurs élèves.

Aux États-Unis une recherche employant l'échelle d'attitude de Wear fut réalisée pour mesurer l'attitude des élèves, des administrateurs scolaires et des spécialistes en éducation physique face à l'éducation physique comme matière académique obligatoire. Dans son étude, Perry (1975) signala que l'attitude des administrateurs scolaires et celle des spécialistes en éducation physique varient de favorable à très favorable envers l'éducation physique obligatoire, l'attitude des élèves varie d'une position neutre à favorable envers l'éducation physique obligatoire. Cette recherche n'a fait ressortir aucune différence significative de la comparaison administrateurs scolaires - spécialistes. Par contre, l'analyse des données a révélé qu'il existe une différence significative ($p < ,01$) en comparant l'attitude des élèves et celle des spécialistes, et il existe une différence significative ($p < ,01$) en comparant l'attitude des élèves et celle des administrateurs scolaires.

Townes (1979) s'intéressa à déterminer l'attitude des spécialistes en éducation physique, des administrateurs scolaires et des élèves envers l'éducation physique obligatoire dans le système scolaire publique. Cette recherche fut entreprise au moyen de l'échelle d'attitude de Wear, et réalisée auprès de 84 spécialistes, 13 administrateurs scolaires et 208 élèves du niveau secondaire de la région de Durham (Caroline du

Nord). L'étude révèle que 87% des spécialistes, 77% des administrateurs et 67% des élèves ont des attitudes favorables ou très favorables envers l'éducation physique obligatoire dans la programmation de l'école secondaire. Aucune différence significative n'a été signalée en comparant les résultats des trois catégories de répondants.

Ballance (1980) reprit la recherche faite par Perry en 1975, en utilisant le même instrument de mesure soit l'échelle d'attitude de Wear auprès des trois mêmes catégories de sujets: spécialistes en éducation physique, élèves et administrateurs scolaires. Ballance a profité de la collaboration de 50 spécialistes, 100 élèves de 9^e année et 25 administrateurs pour effectuer son expérimentation. Suite à cette recherche réalisée sur le territoire du "Bertie County School System" en Caroline du Nord, le chercheur a obtenu les mêmes résultats que Perry cinq ans plus tôt. C'est-à-dire que l'attitude des administrateurs et celle des spécialistes varient de favorable à très favorable face à l'éducation physique obligatoire, tandis que celle des élèves varie de neutre à favorable. Aucune différence significative ne fut décelée en comparant l'attitude des administrateurs et celle des spécialistes. De la même manière que Perry, l'analyse statistique de Ballance a révélé une différence significative ($p < ,05$) en comparant l'attitude des élèves et celle des spécialistes, et une autre différence significative ($p < ,05$) résultant de la comparaison de l'attitude des élèves et celle des administrateurs. Une seule particularité est à noter entre les études de Perry et Ballance. Chez Perry, les différences significatives ont été signalées au niveau de confiance ,01, alors que chez Ballance elles furent relevées au niveau de

confiance ,05.

Une analyse comparative de l'attitude exprimée par les parents d'enfants de 6^e année face à l'éducation physique et la compétition interscolaire au niveau primaire fut accomplie dans cinq écoles élémentaires de la ville d'Arlington (Texas). L'étude (Cobb, 1971) a employé l'échelle d'attitude pour les parents élaborée par Bowman ("Bowman Parent Attitude Inventory") pour mesurer l'attitude des parents face à l'éducation physique, et l'échelle d'attitude de Scott ("Scott Attitude Scale") pour mesurer l'attitude face à la compétition interscolaire au niveau primaire. Les conclusions font mention d'une attitude favorable pour l'ensemble des 380 parents face à l'éducation physique au niveau primaire, et une attitude variant de neutre à favorable des parents face à la compétition interscolaire au niveau primaire. Une seule différence significative ($p < ,02$) fut rapportée suite à la comparaison de l'attitude face à la compétition interscolaire entre les mères de garçons et les mères de filles.

Une étude canadienne dirigée par Poitras (1984) ayant pour but d'analyser les résultats dans leur ensemble concernant les attitudes des spécialistes en éducation physique, des élèves et des parents à l'égard de l'éducation physique au niveau secondaire fut réalisée dans les écoles secondaires francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick. Un nombre imposant de sujets soit 739 élèves francophones, 626 élèves anglophones, 640 spécialistes francophones, 602 spécialistes anglophones, 739 parents francophones et 626 parents anglophones ont complété et retourné leur questionnaire qui était la formule abrégée pour inventorier l'attitude à

l'égard de l'éducation physique de Wear ("Wear Physical Education Attitude Inventory Short Form"). L'analyse statistique a permis de dégager les conclusions suivantes: toutes les six catégories de sujets expriment une attitude favorable à l'égard de l'éducation physique au niveau secondaire, et aucune différence significative n'a été signalée de la comparaison entre les attitudes des élèves, spécialistes et parents peu importe que ceux-ci soient francophones ou anglophones. "Les élèves, parents et enseignants croient que l'éducation physique a un effet positif sur les gens et ils soutiennent la valeur de l'éducation physique en tant que matière importante dans les écoles" (Poitras, 1984, p. 20).

Résumé-synthèse

De nombreuses définitions du concept d'attitude ont été développées par les psychologues. Le concept d'attitude est un vocable très important en psychologie sociale. On reconnaît trois aspects aux attitudes: l'affectif, le cognitif et le conatif. La littérature pertinente reconnaît trois propriétés aux attitudes: elles sont acquises, elles peuvent être modifiées et être mesurées. Une attitude possède cinq dimensions: une direction, un degré, une intensité, une cohérence et une saillie. Plusieurs échelles servant à mesurer les attitudes ont été développées en s'inspirant des techniques de Likert et de Thurstone.

La littérature concernant l'attitude des spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire est inexistante. Néanmoins, des études ont été réalisées aux États-Unis et au

Canada pour mesurer l'attitude de divers groupes de sujets face à certains aspects de l'activité physique. En général, selon ces études, l'attitude exprimée par les spécialistes face à l'éducation physique, l'activité physique et la compétition interscolaire varie de favorable à très favorable. De plus des variables telles: la région géographique du travail, l'âge, le sexe et la langue d'expression n'influencent en rien l'attitude exprimée par ces sujets. L'attitude des administrateurs scolaires face à l'éducation physique varie de favorable à très favorable. L'attitude des élèves et des étudiants face à l'activité physique et l'éducation physique varie de neutre à très favorable. De plus des variables telles: la taille de l'école secondaire fréquentée, le programme d'éducation physique en vigueur, la nature des intérêts académiques et la langue d'expression n'influencent en rien l'attitude exprimée par les élèves et les étudiants; par contre chez les filles du secondaire, le quotient intellectuel et le niveau de pratique sportive semblent influencer l'attitude de ces élèves. L'attitude des parents face à la compétition interscolaire au niveau primaire varie de neutre à favorable; des différences significatives sont relevées lorsque l'on compare l'attitude des mères de filles et l'attitude des mères de garçons. L'attitude des parents face à l'éducation physique est favorable et aucune différence entre en ligne de compte lorsque la langue d'expression est prise en considération.

L'échelle d'attitude de Wear est l'instrument qui a le plus été utilisé dans ces diverses recherches empiriques en éducation physique.

Chapitre III

MÉTHODOLOGIE

Le troisième chapitre présente les procédures employées pour vérifier les hypothèses de cette étude. Il est divisé en quatre sections: premièrement l'instrument de mesure, deuxièmement la sélection des sujets, troisièmement la collecte des données et quatrièmement les traitements statistiques.

Instrument de mesure

La littérature concernant l'attitude des spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis est inexistante. Ainsi il fut impossible d'utiliser un test pertinent déjà existant et émanant de la littérature empirique sur le sujet. Jusqu'à présent, les études empiriques impliquant les spécialistes en éducation physique ont été orientées presque exclusivement vers la mesure de l'attitude envers l'éducation physique et la compétition interscolaire. Ces études ont appliqué des tests construits spécifiquement pour mesurer ces deux dernières variables. Un des tests les plus populaires auprès des chercheurs dans ce domaine, est le test d'attitude de Wear (1951) mieux connu sous le titre original de "Wear Attitude Inventory".

Suite à une revue exhaustive de la littérature et constatant qu'il n'existait aucun instrument de mesure spécifique pour les fins de l'étude

envisagée, il a donc été décidé de construire un instrument approprié.

En s'inspirant de sa connaissance du milieu canadien de l'éducation physique au niveau secondaire et suite à de nombreux échanges avec des gens du milieu du tennis, l'auteur a élaboré une première esquisse du futur instrument. Cette première esquisse était composée de vingt-deux énoncés relatifs au tennis. Ce questionnaire fut éprouvé dans une étude-pilote menée auprès de douze intervenants (spécialistes en éducation physique au niveau secondaire, professeurs en éducation physique au niveau universitaire) dans un premier temps, et auprès de neuf intervenants (professeurs en éducation physique au niveau universitaire) dans un deuxième temps. Suite à l'analyse attentive des résultats se dégageant de l'application de ce premier questionnaire, la décision fut prise de conserver les énoncés du questionnaire ayant reçu l'approbation de 18 des 21 juges et de compléter l'instrument en ajoutant d'autres énoncés afin de pouvoir mieux discriminer l'attitude des spécialistes en éducation physique face au tennis.

La seconde édition du questionnaire fut élaborée en s'inspirant du test d'attitude de Wear (1951). Les raisons qui ont motivé ce choix sont les suivantes: premièrement des coefficients de validité de ,80 et de fidélité de ,96 à l'égard de ce test ont été rapportés par Townes (1979) et Ballance (1980). Deuxièmement, il s'agit là d'un test standardisé servant à mesurer l'attitude face à l'éducation physique. C'est dans ce sens que le test d'attitude de Wear fut administré auprès d'étudiants en éducation physique (Keogh, 1962) et auprès de spécialistes en éducation physique (Perry, 1975; Townes, 1979; Ballance, 1980; Poitras, 1984).

Cette dernière version comportait vingt-six énoncés relatifs au tennis. Une vérification fut entreprise afin de vérifier sa validité de contenu. Elle fut distribuée à quinze juges: onze professeurs en éducation physique au niveau universitaire et quatre professionnels enseignant le tennis dans un club privé. La tâche des juges se résumait à choisir les énoncés susceptibles d'être retenus. Les énoncés qui ont reçu l'approbation de onze des quinze juges furent retenus.

La version finale de l'instrument (Appendice B) qui a servi à la présente étude était composée de vingt-quatre énoncés auxquels les sujets indiquaient leurs réponses selon une échelle de 5 points de type Likert. L'échelle Likert servait à attribuer une valeur numérique à l'attitude des sujets à l'égard de l'enseignement du tennis. Selon la convention proposée par Likert, les réponses les plus favorables obtenaient cinq points et les moins favorables un seul point.

Afin de discriminer les choix de réponses à partir de l'échelle Likert, la convention numérique suivante fut établie. Tel qu'illustré à la figure 3.1, une attitude très défavorable était localisée dans l'intervalle (1,00-1,49); une attitude défavorable dans l'intervalle (1,50-2,49); une attitude neutre dans l'intervalle (2,50-3,49); une attitude favorable dans l'intervalle (3,50-4,49); et une attitude très favorable dans l'intervalle (4,50-5,00). Reportées au niveau du score global des vingt-quatre énoncés du questionnaire, les valeurs des cinq intervalles devenaient respectivement pour les cinq choix possibles de réponses: (24,00-35,99); (36,00-59,99); (60,00-83,99); 84,00-107,99); et (108,00-120,00).

TRÈS DÉFAVORABLE	DÉFAVORABLE	NEUTRE	FAVORABLE	TRÈS FAVORABLE
(1, 00-1, 49)	(1, 50-2, 49)	(2, 50-3, 49)	(3, 50-4, 49)	(4, 50-5, 00)
(24, 00-35, 99)	(36, 00-59, 99)	(60, 00-83, 99)	(84, 00-107, 99)	(108, 00-120, 00)

Figure 3.1 Échelle de quantification pour chaque énoncé du questionnaire.

D'autre part, afin d'éprouver la fidélité de l'instrument quarante sujets choisis aléatoirement ont répondu deux fois au questionnaire à dix jours d'intervalle. Il était recommandé d'avoir un minimum de trente sujets pour cette procédure statistique. Cette norme fut atteinte puisque trente-et-un sujets sur les quarante choisis au hasard ont complété et retourné le questionnaire une seconde fois. Un mémorandum (Appendice A) de Tennis Canada les invitant à répondre une deuxième fois leur avait été posté avec le questionnaire. Un coefficient Alpha (Baugartner et Jackson, 1982) de ,85 fut ainsi dérivé des données obtenues. Selon Meyers (1974) un test obtient une très bonne prédiction de performance lorsque son coefficient de fidélité est supérieur à ,80. On peut donc en déduire que les vingt-quatre éléments du questionnaire de recherche sont constants et décrivent bel et bien un concept global, c'est-à-dire l'attitude des spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis. On pourrait donc être confiant d'obtenir des résultats similaires en utilisant à nouveau les mêmes éléments de ce questionnaire.

Pour revenir à la question de la validité du questionnaire, selon Oppenheim (1966), il est presque impossible de se référer à des critères valables pour établir des comparaisons. Également, de l'avis de Selltiz, Wrightsman & Cook (1981) on met moins souvent en doute la validité de tels instruments de recherche en sciences sociales à cause de la relation évidente entre la question et la caractéristique que l'on désire mesurer. Toutefois, et tel qu'explicité précédemment, à deux reprises, un panel de juges fut utilisé afin d'éprouver la pertinence des énoncés à mesurer la variable dépendante faisant l'objet de la présente recherche.

Les sujets

Les sujets (n = 82) qui participèrent à cette étude étaient tous des spécialistes en éducation physique des écoles secondaires francophones de la région de la Capitale nationale. Ces spécialistes en éducation physique gradués d'université oeuvraient à temps complet dans une école secondaire et se rapportaient à l'un des organismes scolaires suivants: Commission Scolaire Haute-Gatineau, Commission Scolaire Pierre-Neveu, Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, Commission Scolaire Régionale Papineau, Conseil Scolaire d'Ottawa, Conseil des Écoles Séparées Catholiques d'Ottawa, Conseil Scolaire de Carleton et le Conseil Scolaire Prscott-Russel.

La population comportait 152 spécialistes en éducation physique (42 femmes, 110 hommes), oeuvrant dans 36 écoles secondaires francophones de la région de la Capitale nationale.

Comme l'illustre le tableau 3.1, sur 42 spécialistes féminins, 24 ont complété et retourné le questionnaire. Chez les 110 spécialistes masculins, 58 ont complété et retourné le questionnaire. Globalement, 82 spécialistes soit 54% de la population totale, ont participé à cette étude.

L'âge moyen des sujets était de 34 ans, les sujets féminins étaient en moyenne quatre ans plus jeunes que leurs collègues masculins. Au total, 28 sujets (34,00%) étaient âgés de moins de 30 ans et 54 (66,00%) étaient âgés de 31 ans ou plus. Enfin, 46 sujets (56,00%) se sont identifiés comme "adeptes" du tennis tandis que 36 répondants (44,00%) se sont étiquetés "non-adeptes".

Tableau 3.1
 Résumé des questionnaires distribués et retournés
 et description sommaire des sujets

sexe	questionnaire		âge moyen	groupes d'âge		Niveau de pratique du tennis	
	distribués	reçus valides		< 30	30-31	adeptes	non-adeptes
Masculins	110	58	35	18	40	33	25
Féminins	42	24	31	10	14	13	11
Total	152 (100,00%)	82 (54,00%)	34	28 (34,00%)	54 (66,00%)	46 (56,00%)	36 (44,00%)

Collecte des données

Un premier contact avec chacun des départements d'éducation physique des écoles concernées fut effectué au moyen d'un mémorandum de Tennis Canada (Appendice A) qui expliquait le but de l'étude envisagée et la collaboration attendue des spécialistes en éducation physique.

Suite à cette démarche d'introduction, les questionnaires accompagnées de deux lettres, l'une de Tennis Canada et l'autre du Département d'éducation physique de l'Université d'Ottawa (Appendice A) ont été distribués dans chacun des établissements scolaires visés par la recherche. Les questionnaires ont été acheminés le 15 juin 1984 dans chaque école, une partie par messagerie spéciale et l'autre par voie postale. Les sujets étaient invités à retourner le questionnaire par la poste au bureau national de Tennis Canada. Les données furent ainsi collectionnées sur une période d'environ cinq semaines.

Des mesures ont été prises afin de préserver l'anonymat des répondants et la confidentialité de l'information reçue de la part des sujets. Tous les questionnaires furent codifiés et en aucun cas les noms des spécialistes en éducation physique et des institutions scolaires n'étaient utilisés.

Traitements statistiques

Tel que mentionné précédemment quatre hypothèses étaient à vérifier dans cette recherche. Des procédures statistiques ont été appliquées

afin d'établir si les hypothèses avancées dans cette étude étaient acceptées ou rejetées.

Les données empiriques recueillies au moyen de l'instrument de mesure furent transférées sur des feuilles de codage et mises sur un ruban magnétique au moyen d'un lecteur optique. Le système SAS ("Statistical Analysis System") fut utilisé pour les fins d'analyse des données. Les procédures statistiques suivantes furent appliquées:

(1) Analyse de fréquence

Le programme SAS fut utilisé pour compiler la distribution des scores, les écart-types, la somme des carrés et la variance de tous les scores obtenus sur chaque énoncé du questionnaire par les spécialistes en éducation physique masculins et féminins, âgés de 30 ans ou moins et âgés de 31 ans ou plus, adeptes et non-adeptes du tennis.

(2) Test-t

Le test-t fut employé afin de vérifier s'il y avait ou non des différences significatives entre les moyennes des scores d'attitude pour l'ensemble du questionnaire, premièrement chez les spécialistes masculins et féminins; deuxièmement chez les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus; et troisièmement chez les spécialistes adeptes et ceux non-adeptes du tennis.

(3) Chi-carré

La procédure du chi-carré a été utilisée afin d'identifier pour chacun des vingt-quatre énoncés du questionnaire, les énoncés auxquels les spécialistes avaient répondu et qui étaient significativement différents au niveau de la distribution de fréquences. Le chi-carré fut ainsi

calculé pour chacune des trois catégories de spécialistes (masculins et féminins, 30 ans ou moins et 31 ans ou plus, adeptes et non-adeptes du tennis).

Chapitre IV

ANALYSE DES DONNÉES ET DISCUSSION

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse comparative des scores d'attitude des spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire pour les trois catégories de répondants, à savoir: les spécialistes masculins et féminins, les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus, et finalement les spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis.

Le chapitre est divisé en quatre parties: premièrement l'attitude de l'ensemble des spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis; deuxièmement la comparaison des scores d'attitude des spécialistes masculins et féminins; troisièmement la comparaison des scores d'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus; et quatrièmement la comparaison des scores d'attitude des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis.

Attitude de l'ensemble des spécialistes en éducation
physique face à l'enseignement du tennis

Le questionnaire d'attitude à l'égard du tennis était composé de 24

énoncés. Les sujets indiquaient leurs réponses selon une échelle de 5 points de type Likert. Ainsi le score minimum était de 24 et désignait une attitude très défavorable envers l'enseignement du tennis tandis que le score maximum était de 120 et représentait une attitude très favorable envers l'enseignement du tennis. Un score total de 72 représentait une attitude neutre.

Le score d'attitude minimum enregistré fut de 76 et le score d'attitude maximum obtenu fut de 119. Aucun score n'indique une attitude parfaitement neutre ou défavorable. En effet, aucun score d'attitude n'occupe la moitié gauche de l'échelle Likert, c'est-à-dire un score inférieur à 72. Tel qu'illustré au tableau 4.1, le score d'attitude moyen pour l'ensemble des 82 spécialistes fut de 98,26 avec un écart-type de 8,84. Reportée au niveau de chacun des 24 énoncés, la valeur moyenne fut de 4,09 avec un écart-type de 0,37.

Afin de vérifier plus à fond la première hypothèse établie préalablement, à l'effet que les spécialistes en éducation physique ont une attitude favorable face à l'enseignement du tennis, un histogramme (figure 4.1) représentant la distribution en pourcentage des scores d'attitude des 82 spécialistes fut construit, avec en abscisse l'échelle Likert pour constater dans quelle division de l'échelle était localisée cette distribution. L'histogramme a été construit en respectant les conventions statistiques telles que proposées par Ferguson (1981).

Comme l'indique cet histogramme, la très grande majorité des scores d'attitude se localise au-delà de la borne inférieure de l'échelon "attitude favorable". De plus, on remarque qu'un faible pourcentage, soit

Tableau 4.1

Attitude des spécialistes face à
l'enseignement du tennis

SCORE D'ATTITUDE		INTERVALLE DES SCORES D'ATTITUDE FAVORABLE	
QUESTIONNAIRE	PAR ÉNONCÉ	QUESTIONNAIRE	PAR ÉNONCÉ
$\bar{X} \pm s$	$\bar{X} \pm s$	borne (inférieure-supérieure)	borne (inférieure-supérieure)
82	98,26 \pm 8,84*	4,09 \pm 0,37*	(84,00 - 107,99)* (3,50 - 4,49)*

* attitude favorable des spécialistes face à l'enseignement du tennis

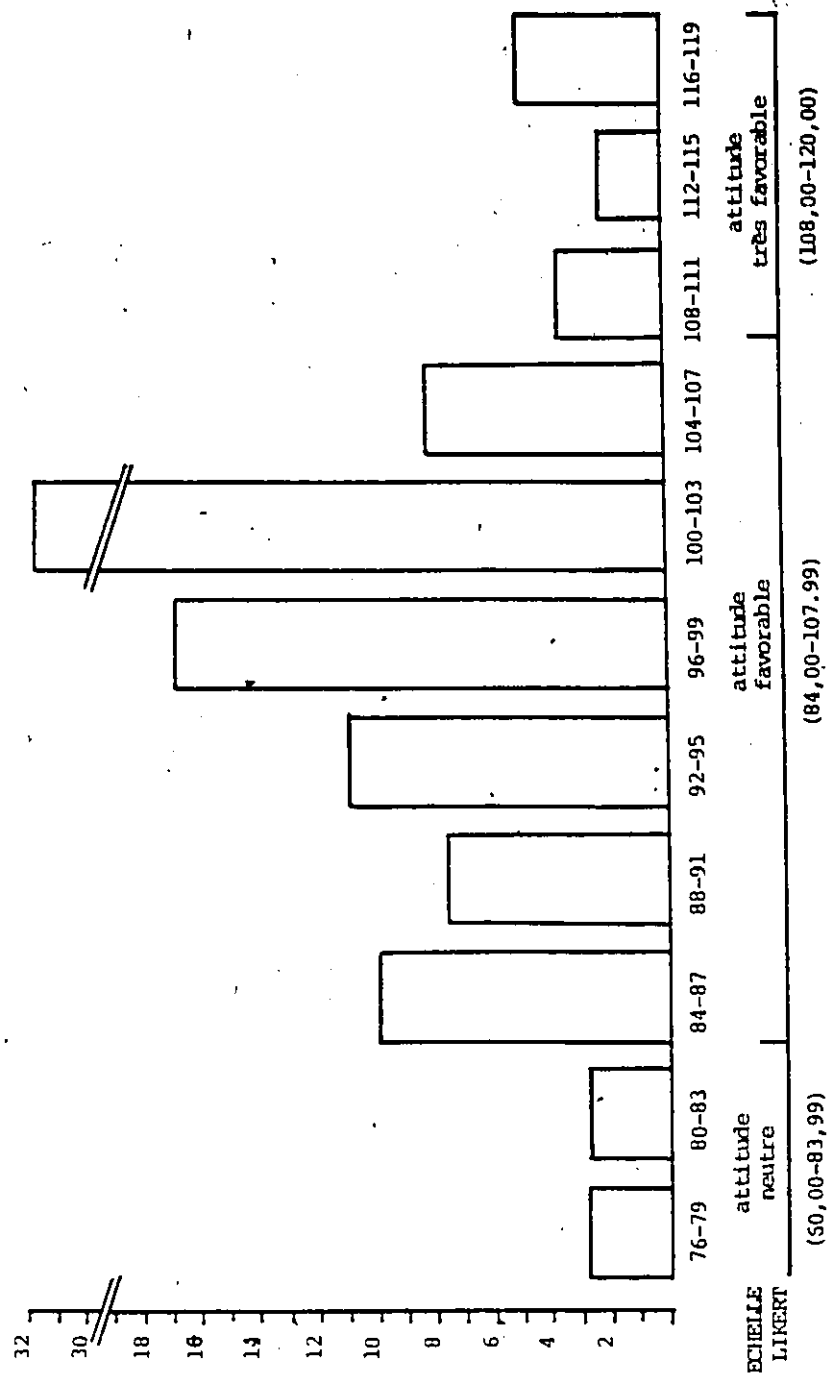


Figure 4.1 Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes

*

4,88% des scores d'attitude n'atteignent pas la valeur minimale de 84, seuil de l'échelon "attitude favorable". Également, ces scores se retrouvant à gauche de la valeur critique, ne sont pas dispersés loin de cette dernière. En effet, ces scores sont tous localisés dans les deux premières classes d'intervalle adjacentes à l'échelon "attitude favorable".

Avec 95,12% des scores localisés à droite de la borne inférieure de l'échelon "attitude favorable", la première hypothèse à l'effet que les spécialistes en éducation physique ont une attitude favorable face à l'enseignement du tennis fut acceptée.

Un tel résultat était à envisager car les enseignants en éducation physique ont évidemment une attitude favorable envers leur discipline. Les études réalisées par Ogden (1970), Perry (1975), Townes (1979), Ballance (1980) et Poitras (1984) ont également souligné cette constatation. Si un spécialiste est favorable à l'éducation physique, il l'est probablement aussi face au contenu de son programme, c'est-à-dire les activités sportives qui le composent ou qui sont susceptibles d'en faire partie. Le tennis ne fait pas exception à la règle!

Les enseignants en éducation physique reconnaissent donc la contribution possible du tennis comme activité pouvant favoriser l'atteinte des objectifs du programme d'éducation physique au secondaire. D'emblée, ils ont une attitude favorable à l'égard du tennis et il faudrait donc chercher ailleurs les raisons pour lesquelles cette activité sportive est absente du milieu scolaire.

Comparaison des scores d'attitude des spécialistes masculins et féminins

Les moyennes et les écart-types des scores d'attitude obtenus pour chacun des 24 énoncés du questionnaire par les spécialistes masculins et féminins sont présentés au tableau 4.2. On y remarque que la très grande majorité des scores d'attitude sont supérieurs à la valeur minimale de 3,50 requise pour qu'un énoncé soit interprété comme appartenant à l'intervalle, "attitude favorable". En effet, 22 des 24 énoncés ont obtenu une valeur égale ou supérieure à 3,50. De plus, les scores masculins et féminins sont très voisins et leur variabilité est très petite.

D'autre part, la figure 4.2 illustre la distribution des scores pour l'ensemble du questionnaire en comparant les résultats des spécialistes masculins et féminins selon des classes d'intervalle de 4 points. Cet histogramme indique bien que les plus hauts scores furent obtenus par des sujets masculins. Effectivement, les spécialistes masculins sont les seuls à occuper les trois plus hautes classes de la distribution. Si l'on fait exception de cette extrémité droite de l'histogramme, les distributions des scores masculins et féminins ont une certaine ressemblance entre elles.

Également, un test-t (tableau 4.3) a été effectué sur le score total de chaque groupe de spécialistes. Les spécialistes masculins ont obtenu un score moyen de 98,41 avec un écart-type de 9,34 et les spécialistes féminins ont obtenu un score moyen de 97,88 avec un écart-type de

Tableau 4.2
 Comparaison des scores d'attitude entre les
 spécialistes masculins et féminins

ÉNONCÉ	SPÉCIALISTES			
	masculins		féminins	
	(n = 58)		(n = 24)	
	\bar{X}	s	\bar{X}	s
1	4,13	0,51	4,04	0,20
2	4,10	0,58	4,08	0,28
3	3,83	1,01	3,88	0,61
4	4,00	0,93	4,00	0,72
5	3,03	1,23	2,71	1,16
6	4,22	0,59	4,29	0,55
7	4,36	0,48	4,13	0,45
8	3,02	1,03	2,38	0,71
9	4,09	0,58	4,04	0,20
10	4,38	0,49	4,08	0,28
11	4,34	0,78	4,83	0,48
12	4,00	0,70	3,96	0,46
13	4,29	0,73	4,38	0,58
14	4,25	1,06	4,54	1,02
15	4,40	0,89	4,79	0,41
16	4,19	0,78	3,96	0,36
17	4,19	0,66	3,88	0,74
18	4,31	0,88	4,29	1,20
19	4,31	0,50	4,04	0,36
20	4,33	0,57	4,54	0,72
21	4,10	0,72	4,38	0,88
22	4,20	0,59	4,63	0,44
23	3,86	0,98	4,13	1,12
24	4,14	0,74	3,92	0,65



Figure 4.2 Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes masculins et féminins

Tableau 4.3

Comparaison entre l'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans ou plus.

SPÉCIALISTES		Différence entre les moyennes	Valeur t	Niveau de confiance
masculins (n = 58)	fémminins (n = 24)			
$\bar{X} \pm s$	$\bar{X} \pm s$			
98,41 ± 9,34	97,88 ± 7,67	0,53	0,27	N.S.

7,67. Ce tableau présente la moyenne, l'écart-type, la différence entre les moyennes et la "valeur-t" des 58 spécialistes masculins et des 24 spécialistes féminins. Cette analyse a permis de vérifier la deuxième hypothèse établie préalablement, à l'effet qu'il n'y aurait pas de différence significative quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes masculins et féminins. La valeur t illustrée n'a démontré aucune différence significative entre les deux groupes de répondants. La deuxième hypothèse a par le fait même été confirmée.

Par surcroît, afin de vérifier pour chaque item spécifique si des différences significatives seraient relevées, un chi-carré a été calculé pour chaque élément en regroupant les valeurs extrêmes (1-2) et (4-5) de l'échelle Likert. Cette dernière analyse a permis de constater qu'aucun des vingt-quatre énoncés ne présentait de différence significative, sauf l'énoncé #8, un item où la comparaison tennis - badminton faisait l'objet de la question. On remarque un écart entre les scores masculins ($3,02 \pm 1,03$) et féminins ($2,38 \pm 0,71$) (v.g. tableau 4.2), ces résultats faisant partie de deux intervalles distincts (hommes: attitude neutre, femmes: attitude défavorable). En effet, les spécialistes féminins sont moins d'accord que les spécialistes masculins au sujet que "les habiletés transmises par le tennis contribuent plus que celle du badminton pour améliorer la qualité de vie de l'élève".

Lorsque l'on compare les valeurs extrêmes regroupées (valeurs 1 et 2 de l'échelle de réponses versus valeurs 4 et 5 de l'échelle de réponses) obtenues par les spécialistes masculins et féminins relativement à

cet énoncé, on constate que les sujets féminins ont une attitude très majoritairement défavorable envers cet énoncé tandis que les répondants masculins sont partagés.

Le chi-carré ($\chi^2 = 6,39$) calculé pour cet énoncé (tableau 4.4) s'est avéré significatif ($p < ,02$) indiquant une différence significative entre l'attitude des enseignants masculins et féminins.

Le tennis est un sport pratiqué autant par les hommes que les femmes. On ne devrait peut-être pas s'étonner de constater que les spécialistes masculins et féminins expriment une attitude similaire en regard de l'enseignement du tennis. Une autre étude concluait les même propos au sujet de la comparaison par sexe. Ogden (1970) s'était posé comme question si la variable sexe pouvait influencer l'attitude des spécialistes en éducation physique face à la compétition interscolaire pour les filles du niveau secondaire. Ce chercheur ne décéla aucune différence significative relativement à la variable sexe dans l'attitude exprimée par les spécialistes masculins et féminins.

Pour ce qui est de la différence observée entre les répondants masculins et féminins à l'énoncé #8, il est peut-être compréhensible que les femmes aient des préférences à enseigner le badminton plutôt que le tennis. Il semblerait que le badminton soit une habileté motrice plus facile à maîtriser et probablement plus facile à enseigner. Par extension les élèves adolescentes s'adonnent plus spontanément au badminton à l'école pour les mêmes raisons.

Tableau 4.4

Réponses des spécialistes adeptes et non-adeptes à l'énoncé #5 du questionnaire.

"Les habiletés transmises par le tennis contribuent plus que celles du badminton pour améliorer la qualité de vie de l'élève."

SPÉCIALISTES	GROUPES DE RÉPONSES		N
	(1-2)	(4-5)	
MASCULINS	19	18	37
FÉMININS	14	1	15
TOTAL	33	19	52
	df = 1		$\chi^2 = 6,39^*$

*p < ,02

Comparaison des scores d'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans ou plus

Un autre sous-problème de la présente étude fut de vérifier si l'âge des enseignants-spécialistes affectait leur attitude face au tennis. Tout comme dans la recherche réalisée par Ogden (1970) les deux groupes d'âges suivants ont été retenus: spécialistes âgés de 30 ans ou moins et spécialistes âgés de 31 ans ou plus.

La figure 4.3 illustre la distribution des scores pour l'ensemble du questionnaire en comparant les résultats des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans ou plus selon des classes d'intervalle de 4 points. Tel qu'on peut le constater, les deux distributions semblent en général relativement homogènes; lorsque la fréquence des 30 ans ou moins varie, celle des 31 ans ou plus le fait dans des proportions presque identiques.

Un chi-carré a également été calculé pour chaque énoncé, afin de comparer les scores d'attitude des spécialistes des deux groupes d'âges. Cette dernière analyse a permis de constater qu'aucun des vingt-quatre énoncés ne présentait de différence significative.

Enfin un test-t (tableau 4.5) a été complété sur le score total des enseignants appartenant aux deux groupes d'âges. Ce tableau présente la moyenne, l'écart-type, la différence entre les moyennes et la valeur "t" des 28 spécialistes âgés de 30 ans ou moins et des 54 spécialistes âgés de 31 ans ou plus. Cette analyse a permis de vérifier la troisième hypothèse établie préalablement; à savoir qu'il n'y a pas de différence

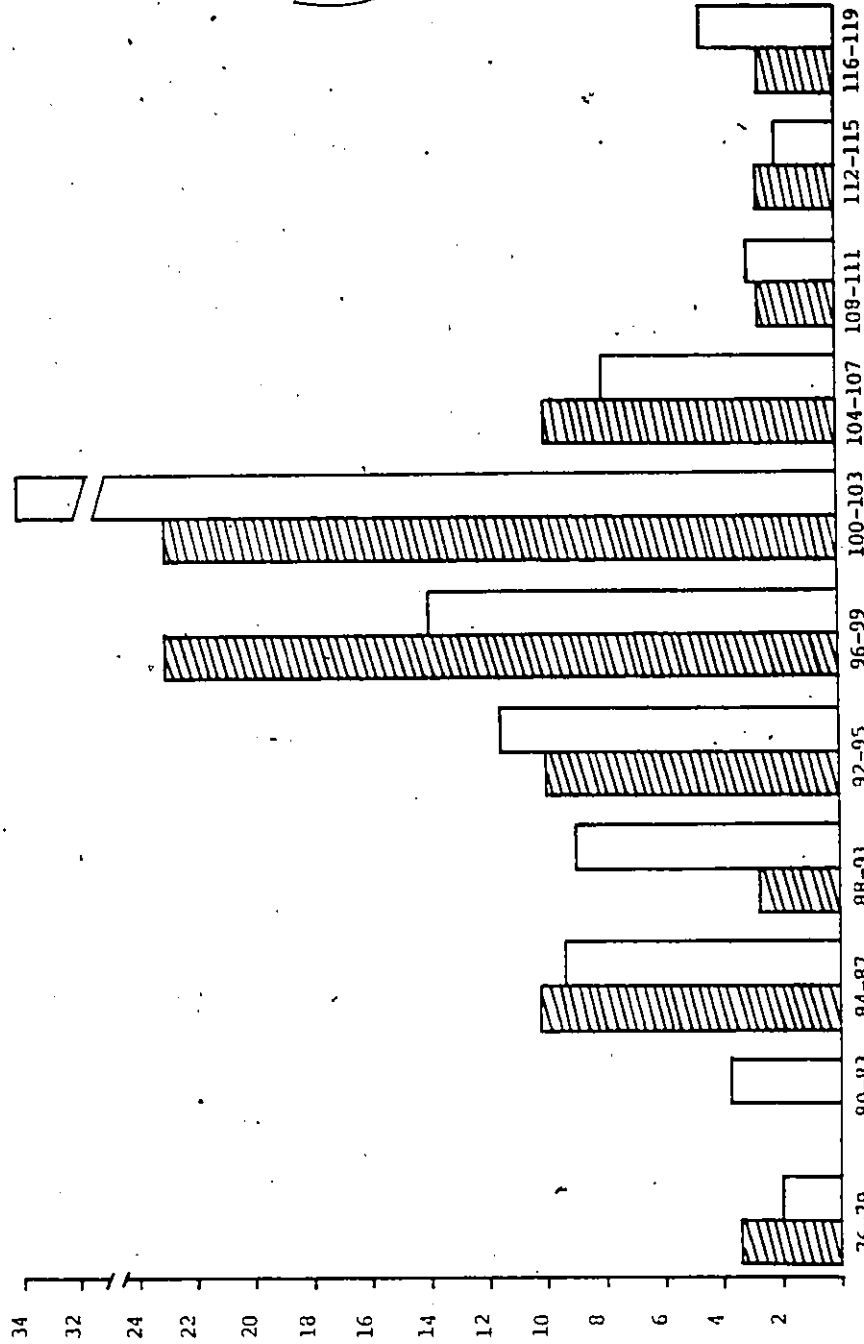


Figure 4.3 Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus.

Tableau 4.5

Comparaison entre l'attitude des spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans ou plus.

SPÉCIALISTES		Différence entre les moyennes	Valeur t	Niveau de confiance
≤ 30 ans (n = 28)	> 31 ans (n = 54)			
$\bar{X} \pm s$	$\bar{X} \pm s$			
98,46 \pm 8,63	98,15 \pm 9,03	0,31	0,15	N.S.

significative quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus. La valeur t illustrée n'a démontré aucune différence significative entre les deux groupes de répondants. La troisième hypothèse a par le fait même été confirmée.

Cette recherche permet de constater que les attitudes des spécialistes âgés de 30 ans ou moins ($\bar{X} = 98,46 \pm 8,63$) et des spécialistes âgés de 31 ans ou plus ($\bar{X} = 98,15 \pm 9,03$) sont très similaires. Ces résultats coïncident avec ceux d'une étude réalisée en 1970 par Ogden. Cet auteur avait alors comparé l'attitude envers la compétition interscolaire pour les filles du niveau secondaire chez des spécialistes en éducation physique âgés de 30 ans ou moins et d'autres âgés de 31 ans ou plus. Ses résultats révèlent également aucune différence significative attribuable à la véritable "âge".

Comparaison des scores d'attitude des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis

Le niveau de pratique du tennis chez les spécialistes fut le troisième sous-problème à l'étude pour vérifier s'il pouvait influencer l'attitude des professeurs face à l'enseignement du tennis. À partir de critères bien précis (voir définition des termes), les spécialistes furent classés en deux groupes: adeptes et non-adeptes du tennis.

La distribution des scores pour l'ensemble du questionnaire en comparant les résultats des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis.

selon des classes d'intervalle de 4 points est illustrée à la figure 4.4. L'histogramme indique que le groupe des adeptes est seul à occuper les deux classes supérieures (classes (112-115), (116-119)). La distribution des scores d'attitude des adeptes est relativement décalée vers les classes supérieures par rapport à celles des non-adeptes. Il semblerait qu'il y ait probablement une différence entre l'attitude exprimée par chacun des groupes lorsque le niveau de pratique du tennis est la variable considérée.

Poursuivant l'analyse, un test-t fut calculé afin de vérifier si les scores moyens de ces groupes diffèrent. Pour l'ensemble du questionnaire, les spécialistes adeptes du tennis ont obtenu un score moyen de 101,48 avec un écart-type de 8,12 et les non-adeptes du tennis ont obtenu le score moyen de 94,14 avec un écart-type de 8,07. Le tableau 4.6 présente la moyenne, l'écart-type, la différence entre les moyennes et la valeur "t" des 46 spécialistes adeptes et des 36 spécialistes non-adeptes du tennis. Cette analyse a permis de vérifier la quatrième hypothèse établie préalablement, à savoir qu'il n'y a pas de différence significative quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis. La valeur t illustrée a démontré une différence significative ($p < ,001$) entre les deux groupes de sujets. La quatrième hypothèse a par le fait même été rejetée.

Un chi-carré a également été calculé pour chaque énoncé afin de vérifier si des différences significatives seraient présentes au niveau de chaque item spécifique du questionnaire. Cette dernière procédure

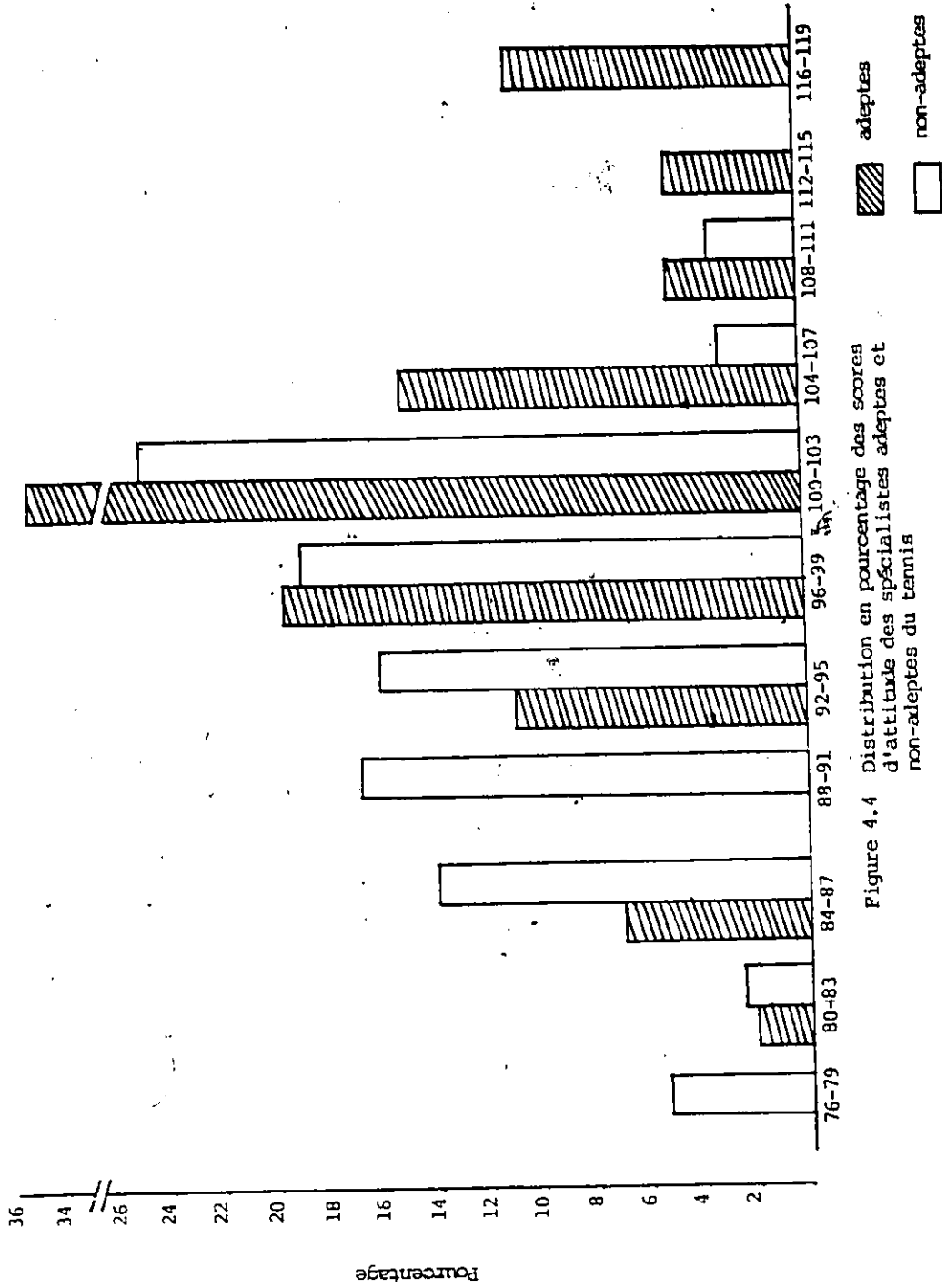


Figure 4.4 Distribution en pourcentage des scores d'attitude des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis

Tableau 4.6

Comparison entre l'attitude des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis

SPÉCIALISTES		Différence entre les moyennes	Valeur t	Niveau de confiance
adeptes (n = 46)	non-adeptes (n = 36)			
$\bar{X} \pm s$	$\bar{X} \pm s$			
101,48 \pm 8,12	94,14 \pm 8,07	7,34	4,08	,001

statistique a permis de constater que deux des vingt-quatre énoncés présentait des différences significatives. Il s'agit des énoncés #5 et #8, les deux items où la comparaison tennis - badminton faisait l'objet de la question.

Lorsque l'on compare les valeurs extrêmes regroupées (valeurs 1 et 2 de l'échelle de réponses versus valeurs 4 et 5 de l'échelle de réponses) obtenues par les spécialistes adeptes et non-adeptes relativement à l'énoncé #5 (tableau 4.7), ces derniers sont beaucoup plus nombreux à être en désaccord avec le fait que "le tennis soit un meilleur sport individuel que le badminton pour acquérir ou maintenir une bonne condition physique". Pour leur part, les adeptes sont plutôt favorables concernant ce même énoncé. Le chi-carré calculé ($\chi^2 = 9,33$) pour cet item révéla une différence significative ($p < .01$) entre l'attitude des répondants adeptes et non-adeptes du tennis.

Parallèlement, lorsque l'on compare les valeurs extrêmes regroupées (valeurs 1 et 2 de l'échelle de réponses versus valeurs 4 et 5 de l'échelle de réponses) obtenues par les spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis relativement à l'énoncé #8 (tableau 4.8), ces non-fervents sont une fois de plus très majoritairement en désaccord avec la croyance que "les habiletés transmises par le tennis contribuent plus que celles du badminton pour améliorer la qualité de vie de l'élève". D'autre part, les adeptes du tennis sont pour la plupart favorables envers cet énoncé. L'analyse par chi-carré ($\chi^2 = 10,74$) pour cet item a indiqué une différence significative ($p < ,01$) entre les répondants adeptes et non-adeptes du tennis.

Tableau 4.7

Réponses des spécialistes adeptes et non-adeptes à l'énoncé #5 du questionnaire.

"Le tennis est un meilleur sport individuel que le badminton pour acquérir ou maintenir une bonne condition physique."

SPÉCIALISTES	GROUPES DE RÉPONSES		N
	(1-2)	(4-5)	
ADEPTES	11	19	30
NON-ADEPTES	21	5	26
TOTAL	32	24	56
	df = 1		$\chi^2 = 9,33^*$

*p < ,01

Tableau 4.8

Réponses des spécialistes adeptes et non-adeptes à l'énoncé #8 du questionnaire.

"Les habiletés transmises par le tennis contribuent plus que celles du badminton pour améliorer la qualité de vie de l'élève."

SPÉCIALISTES	GROUPES DE RÉPONSES		N
	(1-2)	(4-5)	
ADEPTES	11	17	28
NON-ADEPTES	21	3	24
TOTAL	32	20	52
	df = 1		$\chi^2 = 10,74^*$

*p < ,01

Les résultats de la² comparaison adeptes - non-adeptes sont un peu l'évidence même et cette situation ne devrait pas en surprendre outre mesure; le contraire par contre aurait été sans aucun doute inusité. Le score moyen des répondants adeptes du tennis ($101,48 \pm 8,12$) est le score d'attitude le plus élevé obtenu par un groupe de spécialistes dans la présente étude. Il semble bien naturel que les fervents d'un sport favorisent davantage cette activité et aient une attitude hautement favorable à son endroit.

La comparaison badminton - tennis est intrigante. À la lumière des résultats obtenus pour l'analyse des attitudes selon le sexe des répondants, il est à penser que les non-adeptes du tennis, surtout les professeurs féminins, soient plutôt des adeptes du badminton. Néanmoins il serait profitable de poursuivre plus loin l'investigation et vérifier si les spécialistes féminins préfèrent vraiment le badminton pour atteindre les objectifs du programme d'éducation physique au secondaire. Parallèlement il serait intéressant de vérifier l'attitude des spécialistes en éducation physique à l'égard des autres sports de raquette, le squash et le racquetball plus particulièrement.

Chapitre V

RÉSUMÉ, CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Énoncé du problème et but de l'étude

Le but de la présente étude était de trouver les motifs ou les raisons qui font que le tennis soit encore absent de la majorité des écoles secondaires, et par extension, l'étude voulait vérifier si une attitude négative (défavorable) pouvait expliquer l'absence du tennis en milieu scolaire.

Le problème de cette étude était de déterminer l'attitude qu'ont les spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire.

D'une manière plus spécifique, la présente recherche tentait de vérifier les hypothèses suivantes:

1. Les spécialistes en éducation physique ont une attitude favorable face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire.
2. Il n'y a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes masculins et féminins.
3. Il n'y a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus.

4. Il n'y a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes adeptes du tennis et ceux non-adeptes de ce sports.

Revue de la littérature

La littérature en sciences de l'activité physique relative au sujet explicite de cette recherche est inexistante. Toutefois l'auteur a examiné des études accomplies sur des sujets analogues pour estimer dans quelle direction la présente recherche a évolué.

La consultation attentive des recherches traitant de la mesure de l'attitude envers l'activité physique, l'éducation physique et la compétition interscolaire démontre les faits suivants: premièrement le champs d'étude s'intéressant à l'attitude envers une activité sportive en particulier est très peu exploité. Deuxièmement l'attitude des élèves et des étudiants face à l'éducation physique varie de neutre à très favorable. De plus, des variables telles: la taille de l'école secondaire déjà fréquentée, le programme d'éducation physique en vigueur, la nature des intérêts académiques et la langue d'expression n'influencent en rien l'attitude exprimée par ces élèves et étudiants; par contre chez les filles du niveau secondaire, le quotient intellectuel et le niveau de pratique sportive semblent influencer l'attitude de ces élèves. Troisièmement l'attitude des spécialistes en éducation physique face à la compétition interscolaire, à l'activité physique et à l'éducation physique varie de favorable à très favorable. Aussi, des variables telles: la région

géographique du travail, l'âge, le sexe et la langue d'expression n'influencent en rien l'attitude exprimée par cette catégorie de sujets. Quatrièmement l'attitude des administrateurs scolaires face à l'éducation physique varie de favorable à très favorable. Cinquièmement l'attitude des parents face à l'éducation physique est favorable, et aucune différence n'entre en ligne de compte lorsque la langue d'expression est prise en considération. Sixièmement l'attitude des parents face à la compétition interscolaire au niveau primaire varie de neutre à favorable, mais des différences significatives sont relevées lorsque l'on compare l'attitude des mères de filles et des mères de garçons. Septièmement l'échelle d'attitude de Wear, soit celle dont l'auteur de la présente recherche s'est inspiré pour créer l'échelle d'attitude face à l'enseignement du tennis, a obtenu des coefficients de validité de ,80 et de fidélité de ,96 selon Townes (1979) et Ballance (1980).

Méthodologie

L'auteur de la présente étude s'est inspiré de l'échelle d'attitude de Wear pour créer son propre instrument; un instrument de mesure comportant vingt-quatre énoncés positifs et négatifs adressés aux spécialistes en éducation physique. La validité de contenu fut éprouvée à partir de deux vérifications différentes réalisées par des intervenants universitaires et des personnes impliquées professionnellement dans le domaine

du tennis. La fidélité de l'instrument fut vérifiée par la méthode test-retest et l'analyse statistique s'est soldée par un coefficient alpha de ,85.

Les sujets de cette étude étaient tous des spécialistes en éducation physique diplômés d'université et oeuvrant à temps complet dans une école secondaire francophone de la région de la Capitale nationale. L'échantillon de la présente recherche s'élevait à 82 spécialistes, ce qui représente 53,95% de la population totale éligible.

La distribution et la collecte des questionnaires ont été réalisées sur une période approximative de cinq semaines. Certaines mesures ont été prises afin d'assurer l'anonymat des répondants. Aucun nom de spécialiste ou d'établissement scolaire n'a été mentionné dans cette étude.

Résultats

L'analyse des données obtenues a permis de cerner les résultats suivants:

Attitude de l'ensemble des spécialistes en éducation physique face à l'enseignement du tennis.

L'analyse de fréquence des données recueillies révéla une attitude favorable envers l'enseignement du tennis chez les spécialistes en éducation physique. La première hypothèse à l'effet qu'il y a une attitude favorable face à l'enseignement du tennis fut donc confirmée.

Comparaison des scores d'attitude des
spécialistes masculins et féminins

Le test-t n'a démontré aucune différence significative entre les scores d'attitude des professeurs masculins et féminins. La deuxième hypothèse à l'effet qu'il n'y a pas de différence d'attitude attribuable au sexe a donc été confirmée. Il semble toutefois que les professeurs féminins aient un penchant naturel pour le badminton, plutôt, que le tennis, comme activité sportive pour atteindre les objectifs du programme d'éducation physique.

Comparaison des scores d'attitude des spécialistes âgés de 30 ans
ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus.

Le test-t n'a démontré aucune différence significative. La troisième hypothèse à l'effet qu'il n'a pas de différence quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis chez les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux âgés de 31 ans ou plus a donc été confirmée. Les spécialistes âgés de 30 ans ou moins et ceux de 31 ans ou plus ont une attitude similaire et les deux groupes favorisent hautement l'enseignement du tennis.

Comparaison des scores d'attitude des spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis

Le test-t a démontré une différence significative ($p < ,001$). La quatrième hypothèse à l'effet qu'il n'y a pas de différence significative quant à l'attitude face à l'enseignement du tennis au niveau secondaire entre les spécialistes adeptes et non-adeptes du tennis a donc été rejetée. Les spécialistes adeptes du tennis ont effectivement une attitude plus favorable envers l'enseignement du tennis que les spécialistes ne pratiquant pas ce sport régulièrement. De plus, il semble que les non-adeptes du tennis soient surtout des professeurs féminins qui préféreraient le badminton pour faciliter l'atteinte des objectifs du programme d'éducation physique.

Conclusions

En se basant sur les résultats obtenus dans la présente étude, et en considérant les limites de cette recherche, voici les conclusions que l'on peut en tirer.

- (1) Les spécialistes en éducation physique ont une attitude favorable face à l'enseignement du tennis. Leur attitude face au tennis n'est pas la cause de l'absence de ce sport des cours d'éducation physique obligatoires à l'école secondaire.
- (2) Le sexe et l'âge de ces enseignants se sont pas des variables qui affectent leur attitude face à l'enseignement du tennis au

milieu scolaire. Par contre, les éducateurs physiques adeptes du tennis ont une attitude plus favorable à l'endroit de ce sport que leurs collègues qui la pratiquent moins ou pas du tout.

- (3) Les enseignants-spécialistes féminins semblent favoriser davantage le badminton comme sport de raquette pour atteindre les objectifs du programme d'éducation physique obligatoire de l'école secondaire.

Recommandations

En se basant sur les résultats obtenus de la présente étude, voici quelques recommandations suggérées.

- (1) Il serait probablement utile et intéressant de vérifier plus à fond pourquoi le badminton comparativement au tennis, semble retenir plus d'attention comme activité sportive à enseigner au sein du programme d'éducation physique obligatoire de l'école secondaire. Il y aurait lieu également d'étudier certaines comparaisons d'attitude à l'égard de l'enseignement des autres sports de raquette, particulièrement le racquetball et le squash.
- (2) Il serait probablement utile de réaliser une étude similaire auprès de d'autres populations d'enseignants en éducation physique. Les enseignants anglophones en éducation physique de même que les éducateurs physiques du niveau collégial constitueraient des populations-cibles intéressantes.

BIBLIOGRAPHIE

- Accord, D.M. "Attitudes Toward Physical Activity in Coeducational and Non-coeducational Physical Education Programs". Unpublished Doctoral Dissertation, Southern Illinois University. Carbondale, Illinois, 1977.
- Alexandre, V. La mesure des attitudes. Paris: Éditions universitaire, 1971.
- Allport, G.W. "Attitudes", Handbook of Social Psychology. C. Murchison (editor), Worcester: Clark University Press, 1935.
- Arvisais, L. "The Development of the Child's Play Program". Unpublished Report, Ottawa: Tennis Canada, 1982.
- Arvisais, L. & Brabenec, J. Child's Play. Ottawa: Tennis Canada, 1982.
- Badin, P. Aspects psychosociaux de la personnalité: la psychologie de la vie sociale. Paris: Éditions du Centurion, 1977.
- Bain, R. "An Attitude on Attitude Research". American Journal of Sociology, 1928, 33, 940-957.
- Ballance, M.J. "Administrators", P.E. Teachers' and Students' Attitude Toward Physical Education". Unpublished Master's Thesis, North Carolina Central University, Durham, North Carolina, 1980.
- Baumgartner, T.A. & Jackson, A.S. Measurement for Evaluation in Physical Education. (2nd edition), Dubuque, Iowa: WCB, 1982.
- Bogardus, E.S. "Measuring social Distance". Journal of Applied Sociology, 1925, 9, 299-308.
- Brownell, C.L. & Hagman, P.E. Physical Education - Foundations and Principles. New-York: McGraw-Hill, 1951.
- Campbell, D.E. "Students Attitudes Toward Physical Education". Research Quarterly, 1968, 39, 456-462.
- Clément, J.P. "EPS interroge un sociologue: Pierre Bourdieu". Éducation physique et sport. 1982. (177), 4-8.
- Cobb, C.K. "A Comparison of Attitudes of Parents of Sixth Grade Children Toward Elementary Physical Education and Elementary Athletic Competition". Unpublished Master's Thesis. North Texas State University, Denton, Texas, 1971.

Condition physique et sport amateur. Condition physique et mode de vie au Canada. Enquête condition physique Canada 1981, Ottawa: Approvisionnement et service Canada, 1983.

Cowell, C.C. "Attitude Scales", Research Methods in Health, Physical Education and Recreation (2nd ed.) Scott, M.G. (editor), Washington, D.C.: AAHPER, 1959.

Dahlgren, L. "L'organisation et la structure du tennis en Suède". Communication présentée à la 2e conférence canadienne pour enseignants de tennis. Université McGill, Montréal, 13-15 janvier, 1984.

Doob, L.W. "The Behavior of Attitudes". Psychological Review, 1947, 54, 135-156.

Droba, D.D. "The Nature of Attitude". Readings in Attitude Theory and Measurement. M. Fishbein (editor), New-York: Wiley, 1967.

Edgington, C.W. "Development of an Attitude Scale to Measure Attitudes of High School Freshmen Boys Toward Physical Education". Research Quarterly, 1968, 39, 505-512.

Ferguson, G.A. Statistical Analysis in Psychology and Education. (5th edition), Montreal: McGraw-Hill, 1981.

Fishbein, M. & Ajzen, I. "Attitudes and Opinions". Annual Review of Psychology, 1972, 23, 487-544.

Francis, J.J.E. "Attitudes Toward Physical Activity of Physical education Teachers and Their Twelfth Grade Male Students". Unpublished Master's Thesis, University of Wisconsin, Wisconsin, 1972.

Hannah, M. "A Survey of Teachers Attitudes Toward Physical Education, (Central Area)". Washington, D.D., U.S. Department of Health, Education and Welfare, National Institute of Education, 1975.

Himmelfarb, S. & Ergly, A.H. Readings in Attitude Change. New York, Wiley, 1974.

Jaquet, G. "Le mini-tennis à l'école". Éducation physique et sport, 1984, (185), 11-14.

Johnson, W.R. "An Approach to Attitude Studies in Health and Physical Education". The Physical Educator, 1961, 18, 20-22.

Keogh, J. "Analysis of General Attitude Toward Physical Education". Research Quarterly, 1962, 33, 239-244.

- Klineberg, O. Social Psychology. Revised edition. New-York: Holt, Rinehart and Winston, 1954.
- Kozman, H.C., Cassidy, R. & Jackson, C.O. Methods in Physical Education (4th edition). Dubuque, Iowa: W.M. C. Brown, 1967.
- Lamarche, L. & Bédard, L. "La probabilité psychologie: nécessité d'une nouvelle approche". Psychologie canadienne, 1978, 19, 187-197.
- LeBlanc, H. Notes de cours KIN 2223: Didactique et méthodologie de l'éducation physique. Faculté d'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke, septembre 1980.
- Likert, R. "The Method of Constructing and Attitude Scale". Readings in Attitude Theory and Measurement. M. Fishbein, (editor), New-York: Wiley, 1967.
- Maggard, B. "For the Beginning High School Tennis Coach". Scholastic Coach, 1978, 47, 108-110.
- McMullen, B.K. "Attitudes Toward Physical Activity of High School Girls with Older Athletic Siblings". Unpublished Master's Thesis, Kansas State University, Manhattan, Kansas, 1975.
- Members of 335-336m Education Class, 1938-1939. The Emotionalized Attitudes. New-York: Bureau of Publications, Columbia University, 1940.
- Meyers, C.R. Measurement in Physical Education, (2nd edition), New-York: Ronald Press, 1974.
- Ministère de l'éducation du Québec. Programme d'étude-secondaire: Éducation physique. Québec: Éditeur officiel du Québec, 1981.
- Ministry of Education of Ontario. Curriculum Guideline for the Intermediate Division: Physical and Health Education. Toronto, 1978.
- Newcomb, T.M., Turner, R.H. & Converse, P.E. Social Psychology. New-York: Holt, Rinehart and Winston, 1970.
- Ogden, C.J. "Attitudes of Physical Education Teachers in the Northwest Toward Interscholastic Athletic Competition for High School Girls". Unpublished Master's Thesis, Washington State University, Portland, 1970.
- Oppenheim, A.N. Questionnaire Design and Attitude Measurement. New-York: Basic Books, 1966.

- Osgood, C.E., Suci, G.J. & Tannenbaum, P.H. The Measurement of Meaning. Urbana, Ill.: University of Illinois Press, 1957.
- Ouellet, A. Processus de recherche: une approche systématique. Québec: Presse de l'Université du Québec, 1981.
- Paese, P.C. "Improving Secondary School Physical Education". The Physical Educator, 1983, 40, 60-63.
- Perry, O. "The Attitudes of Students, Teachers and Administrators Toward Physical Education as a Required Subject". Unpublished Master's Thesis, North Carolina Central University, Durham, North Carolina, 1975.
- Pinon, B. "Enseigner ou permettre d'apprendre? Réflexion sur la pédagogie du tennis". Éducation physique et sport, 1975, (131), 39-42.
- Postras, J.G. "Les attitudes des élèves, parents en enseignants à l'égard de l'éducation physique au Nouveau-Brunswick". CAHPER Journal/Revue de l'ACSEPR, 1984, 50 (6), 15-18, 20.
- Prescott, D.A. Emotion and the Educative Process. Washington, D.C.: American Council of Education, 1938.
- Remmers, H.H. Introduction to Opinion and Attitude Measurement. New-York: Harper and Brothers, 1950.
- Scott, M.G. "The Contribution of Physical Activity to Psychological Development". Research Quarterly, 1960, 31, 307-320.
- Selltiz, C., Wrightsman, L.S. & Cook, S.W. Research Methods in Social Relations. 4th ed., New-York: Holt, Rinehart and Winston, 1981.
- Sherman, M. Basic Problems of Behavior. New-York: Langmans, Green and Co., 1941.
- Straub, W.F. & Felock, T. "Attitudes Toward Physical Activity of Delinquent and Nondelinquent Junior High School Age Girls". Research Quarterly, 1974, 45, 21-27.
- Thomas, W.I. & Znaniecki, F. The Polish Peasant in Europe and America. Boston: Badger, 1918.
- Thurstone, L.L. "Attitudes Can Be Measured". Readings in Attitude Theory and Measurement. M. Fishbein (editor), New-York: Wiley, 1967.

Thurstone, L.L. & Chave, E.J. The Measurement of Attitude. Chicago: University of Chicago Press, 1929.

Townes, R.E. "Attitudes of Students, Teachers, and Administrators Toward Physical Education as a Requirement in the School Curriculum". Carnegie Research Papers, 1979, 1, 17-19.

Wear, C.L. "The Evaluation of Attitude Toward Physical Education as an Activity Course". Research Quarterly, 1951, 22, 114-126.

Wyer, R.S. Cognitive Organization and Change: An Information Processing Approach. New-York: Wiley, 1974.

Appendice A

Correspondance



Tennis Canada

MEMORANDUM

Date: 7 juin 1984

Christian Dufresne

From: Directeur du tennis récréatif

To:

Tous les chefs de département
d'éducation physique francophone
de la région de la capitale nationale

Subject: RECHERCHE DE TENNIS EN MILIEU SCOLAIRE

Dans le cadre du programme MEP (administration sportive), André G. LeBlond se propose de faire sa thèse de maîtrise sur "l'analyse de l'attitude face à l'enseignement du tennis chez les spécialistes en éducation physique au niveau secondaire dans la région de la capitale nationale".

Votre école est l'une des écoles choisies pour participer à cette étude. Dans quelques jours, un questionnaire sera acheminé à chaque éducateur physique de votre établissement scolaire. Pour le bon fonctionnement de la recherche, je vous invite ainsi que les autres membres de votre département d'éducation physique à bien vouloir répondre au questionnaire de M. LeBlond.

M. LeBlond et moi-même comprenons bien le fait que vous êtes vers la fin de l'année académique mais quelques minutes de votre temps seront grandement appréciées.

Les résultats de cette étude intéressent au plus haut point Tennis Canada, dans le but de mieux développer et de soutenir le tennis en milieu scolaire.

TENNISTIQUEMENT VOTRE

UNIVERSITÉ D'OTTAWA



UNIVERSITY OF OTTAWA

MEMORANDUM

AUX: Professeurs d'éducation physique francophones au
secondaire dans la région de la capitale nationale

DE: Daniel Soucie, professeur agrégé

OBJET: Recherche de maîtrise

DATE: Le 7 juin, 1984.

L'étudiant André-Georges Leblond a choisi de rédiger sa thèse de maîtrise sur l'attitude face à l'enseignement du tennis chez les enseignants en éducation physique au niveau secondaire. Son étude est supportée financièrement par Tennis Canada.

Votre participation à cette enquête nous permettra d'en savoir davantage sur l'intégration du tennis en milieu scolaire. Nous voulons connaître votre opinion à ce sujet. Je vous invite donc à prendre quelques minutes afin de compléter et retourner le questionnaire ci-joint.

Je puis vous assurer que toutes les données recueillies au sein de cette recherche ainsi que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels pour ne servir qu'aux seules fins de la présente étude.

Je vous remercie de votre collaboration habituelle. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

CANADIAN TENNIS ASSOCIATION
ASSOCIATION CANADIENNE DE TENNIS



Tennis Canada

MEMORANDUM

AUX: Professeurs d'éducation physique francophones au
secondaire dans la région de la Capitale nationale.

DE: Christian Dufresne, directeur du tennis récréatif

OBJET: Recherche de maîtrise

DATE: 15 juin 1984

L'étudiant André-Georges LeBlond rédige sa thèse de maîtrise sur
"l'analyse de l'attitude face à l'enseignement du tennis chez
les spécialistes en éducation physique au niveau secondaire
dans la région de la Capitale nationale".

Nous sommes intéressés de connaître votre opinion à ce sujet.
Votre participation attendue à cette recherche est la suivante:
consacrez quelques minutes pour compléter et retourner le ques-
tionnaire et la feuille de renseignements généraux ci-joints.
Egalement, pour des besoins de fidélité de l'instrument,
quelques spécialistes seront choisis au hasard pour compléter
un second questionnaire.

Il est certain que tous les renseignements obtenus suite à la
collecte des données demeureront confidentiels pour n'être
utilisés que pour les fins de la présente recherche.

Je vous remercie de votre collaboration et de l'intérêt que
vous portez à cette recherche.

Veuillez agréer mes sentiments distingués.

Christian Dufresne
Directeur du tennis récréatif



MEMORANDUM

Date: le 25 juin 1984

From: A.G. LeBlond, étudiant
MEP (Admin.) U. D'Ottawa

To: Spécialistes en éducation physique

Subject: Recherche - Thèse de maîtrise

Madame/Monsieur,

Vous avez reçu dernièrement un questionnaire au sujet d'une recherche menée auprès des spécialistes en éducation physique œuvrant dans les écoles secondaires francophones de la région de la Capitale nationale. Permettez-moi de vous remercier pour avoir participé à cette étude. Suite à l'envoi initial, nous devons procéder à la vérification de la fidélité de la section I du dit questionnaire afin de rencontrer les normes scientifiques exigées d'un tel travail.

La présente est pour vous demander de bien vouloir consacrer quelques minutes afin de compléter à nouveau la section I et de nous la faire parvenir au bureau de Tennis Canada à Vanier.

Je vous remercie, à l'avance, de votre collaboration.

Salutations.

André-Georges LeBlond
André-Georges LeBlond
étudiant, MEP (Admin.)
Université d'Ottawa

p.j.: section I du questionnaire



Appendice B
Questionnaire

QUESTIONNAIRE D'ATTITUDE FACE À L'ENSEIGNEMENT

DU TENNIS À L'ÉCOLE SECONDAIRE

INSTRUCTIONS

Lire attentivement les énoncés. Répondre à chaque énoncé. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. Veuillez indiquer votre accord ou votre désaccord envers chaque énoncé en encerclant dans la marge de droite le chiffre correspondant au choix de réponses suivant:

- 1- complètement en désaccord, 2- en désaccord,
 3- indécis, 4- en accord,
 5- complètement en accord

- | | | | | | | |
|----|--|---|---|---|---|---|
| 1. | Les cours de tennis offrent des occasions d'expérience sociales valables. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 2. | Les cours de tennis transmettent des valeurs sociales qui seront utiles à l'élève à l'extérieur de l'école. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 3. | Les cours de tennis sont parmi les situations les plus favorables pour se faire des amis. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 4. | Il résulte beaucoup plus d'effets bénéfiques de la participation à des cours de tennis qu'à des cours de tennis de table. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 5. | Le tennis est un meilleur sport individuel que le badminton pour acquérir ou maintenir une bonne condition physique. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6. | La participation aux cours de tennis contribue au développement physique de l'élève. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 7. | La pratique régulière du tennis est bonne pour la santé globale de l'élève. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 8. | Les habiletés transmises par le tennis contribuent plus que celles du badminton pour améliorer la qualité de vie de l'élève. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |

9. Le tennis est une discipline sportive importante pour aider l'élève à conserver ou acquérir une bonne santé physique globale. 1 2 3 4 5
10. Chaque élève physiquement capable tire profit d'une heure de tennis par jour. 1 2 3 4 5
11. J'enseignerais le tennis uniquement si les autorités de l'école ou de la commission scolaire déclaraient ce sport obligatoire au sein du programme d'éducation physique de mon école. 1 2 3 4 5
12. Il y a assez de valeurs éducatives émergeant de l'enseignement du tennis pour justifier le temps accordé à ce sport dans un programme d'éducation physique. 1 2 3 4 5
13. Chaque étudiant du niveau secondaire devrait avoir la chance d'expérimenter le plus grand nombre d'activités sportives et, dans une perspective d'initiation-orientation, le tennis devrait être offert à tous les élèves. 1 2 3 4 5
14. Je permettrais que les cours de tennis dans mon école soient sous la responsabilité d'un entraîneur qui viendrait de l'extérieur du milieu enseignant. 1 2 3 4 5
15. Sur le plan de l'amélioration de la condition physique, un cours de tennis est une perte de temps par rapport au volleyball. 1 2 3 4 5
16. À cause de sa contribution à la santé physique et mentale, le tennis devrait être inclus dans le programme d'éducation physique de toutes les écoles. 1 2 3 4 5
17. Le tennis offre des occasions à l'élève pour apprendre à contrôler ses émotions. 1 2 3 4 5
18. Si pour quelconques raisons, certaines activités sportives devraient être éliminées du programme d'éducation physique, le tennis devrait être parmi les premiers sports à être exclus. 1 2 3 4 5

19. Le tennis est un sport ayant un potentiel éducatif adéquat pour le niveau secondaire. 1 2 3 4 5
20. Je suis intéressé à enseigner le tennis à mes élèves. 1 2 3 4 5
21. Les spécialités en éducation physique devraient faire des efforts afin de promouvoir le tennis à l'école. 1 2 3 4 5
22. Le tennis devrait être inclus dans les programmes de formation universitaire en éducation physique. 1 2 3 4 5
23. La décision d'introduire le tennis à l'école secondaire est la responsabilité des spécialistes en éducation physique. 1 2 3 4 5
24. L'investissement pour introduire le tennis dans le programme d'éducation physique est justifié en considérant les bénéfices éducationnels qu'en retireront les élèves. 1 2 3 4 5

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Une enveloppe pré-adressée est à votre disposition.

APPENDICE C

ÉCHELLE D'ATTITUDE DE WEAR

PHYSICAL EDUCATION ATTITUDE INVENTORY

Directions - Please Read Carefully: Below you will find some statements about physical education. We would like to know how you feel about each statement. You are asked to consider physical education only from the standpoint of its place as an activity course taught during a regular class period. No reference is intended in any statement to interscholastic or intramural athletics. People differ widely in the way they feel about each statement. There are no right or wrong answers.

You have been provided with a separate answer sheet for recording your reaction to each statement. (a) Read each statement carefully, (b) go to the answer sheet, and (c) opposite the number of the statement place an "x" in the square which is under the word (or words) which best expresses your feeling about the statement. After reading a statement you will know at once, in most cases, whether you agree or disagree with the statement. If you agree, then decide whether to place an "x" under "agree" or "strongly agree". If you disagree, then decide whether to place the "x" under "disagree" or "strongly disagree". In case you are undecided (or neutral) concerning your feeling about the statement then place an "x" under "undecided". Try to avoid placing an "x" under "undecided" in very many instances.

Wherever possible, let your own personal experience determine your answer. Work rapidly, do not spend much time on any statement. This is not a test, but is simply a survey to determine how people feel about physical education. Your answers will in no way affect your grade in any

course. In fact, we are not interested in connecting any person with any paper - so please answer each statement as you actually feel about it. Be sure to answer every statement.

Statements

1. If for any reason a few subjects have to be dropped from the school program, physical education should be one of the first subjects dropped.
2. Associations in physical education activities give people a better understanding of each other.
3. Physical education activities provide no opportunities for learning to control the emotions.
4. Engaging in vigorous physical activity gets one interested in practicing good health habits.
5. Physical education is one of the more important subjects in helping to establish and maintain desirable social standards.
6. The time spent in getting ready for and engaging in a physical-education class could be more profitably spent in other ways.
7. Vigorous physical activity works off harmful emotional tensions.
8. A person's body usually has all the strength it needs without participation in physical education activities.
9. I would take physical education only if it were required.
10. Participation in physical education activities tends to make one a more socially desirable person.
11. Participation in physical education makes no contribution to the development of poise.
12. Physical education in schools does not receive the emphasis that it should.
13. Because physical skills loom large in importance in youth it is essential that a person be helped to acquire and improve such skills.

14. Physical education classes are poor in opportunities for worthwhile social experiences.
15. Calisthenics taken regularly are good for one's general health.
16. A person would be better off emotionally if he did not participate in physical education.
17. Skill in active games or sports is not necessary for leading the fullest kind of life.
18. It is possible to make physical education a valuable subject by proper selection of activities.
19. Physical education does more harm physically than it does good.
20. Developing a physical skill brings mental relaxation and relief.
21. Associating with others in some physical education activity is fun.
22. Physical education classes provide nothing which will be of value outside of the class.
23. Physical education classes provide situations for the formation of attitudes which will make one a better citizen.
24. There should not be over two one-hour periods per week devoted to physical education in schools.
25. Physical education situations are among the poorest for making friends.
26. Belonging to a group, for which opportunity is provided in team activities, is a desirable experience for a person.
27. There is not enough value coming from physical education to justify the time consumed.
28. Physical education is an important subject in helping a person gain and maintain all-round good health.
29. Physical education skills make worthwhile contributions to the enrichment of living.
30. No definite beneficial results come from participation in physical education activities.
31. People get all the physical exercise they need in just taking care of their daily work.

32. Engaging in group physical education activities is desirable for proper personality development.
33. All who are physically able will profit from an hour of physical education each day.
34. Physical education activities tend to upset a person emotionally.
35. Physical education makes a valuable contribution toward building up an adequate reserve of strength and endurance for everyday living.
36. For its contributions to mental and emotional well-being physical education should be included in the program of every school.
37. Physical education tears down sociability by encouraging people to attempt to surpass each other in many of the activities.
38. I would advise anyone who is physically able to take physical education.
39. Participation in physical education activities makes for a more wholesome outlook on life.
40. As far as improving physical health is concerned a physical education class is a waste of time.